

Programme des Nations Unies pour le Développement
Avec l'appui des
Agences de l'UNDG

**Rapport sur
les progrès dans la mise en œuvre
des**

**Objectifs du
Millénaire
pour le
Développement
en
Mauritanie.
2005**

Juillet 2005

Sommaire

Aperçu de la situation :	2
Introduction	3
Indicateurs clés de développement	4
I. Mauritanie : Contexte de développement	5
II. Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	10
III. Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants	15
IV. Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	19
V. Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans	22
VI. Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	25
VIII. Objectif 7 : Assurer un environnement durable	27
IX. Annexes : - Annexe 1: Tableaux : structure des coûts de réalisation des OMD	39
- Annexe 2: principaux Sigles et abréviations	40
Liste des encadrés	
<i>Encadré N°1- Une initiative novatrice du PNUD : Un projet de dialogue national autour des OMD</i>	8
<i>Encadré N°2 - Evaluation des coûts de réalisation des OMD</i>	9
<i>Encadré N°3- Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</i>	14
<i>Encadré N°4 - Les enjeux de l'exploitation pétrolière</i>	18
<i>Encadré N°5- Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle</i>	27
<i>Encadré N°6- Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</i>	28
<i>Encadré N°7- Cible 11: Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</i>	38

Ce rapport a été réalisé sous la responsabilité du bureau du PNUD en Mauritanie qui a bénéficié de l'appui des agences sœurs des Nations Unies représentées en Mauritanie. Le rapport a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative associant les administrations gouvernementales et la société civile qui ont pris part aux groupes thématiques ayant contribué au rapport tout au long de son processus d'élaboration. Le comité de rédaction du rapport était présidé par Mr Mohamed Ali Ould Lemrabott, Conseiller stratégique du Bureau du PNUD. Il a bénéficié de la collaboration des collègues ci-après : Mohamed Lemine Ould Moujtaba et Mohamed Khelladi, FNUAP, Mouhamedine Fall, UNICEF ; Kane Amadou Racine, OMS ; Boubacar Konté, PAM ; Ahmeda Ould Mohamed Ahmed, FAO, Cheikh Ould Touinsi, HCR. Les consultants nationaux Hamma Ould Mohamed Lemine, Ismael Ould Sadegh, Ndery Niang y ont également contribué. La version finale du rapport a été validée à l'occasion d'un atelier national impliquant le gouvernement, la société civile et les partenaires au développement.

Aperçu de la situation :

Objectifs	Cibles	L'objectif sera-t-il atteint ?			Etat de l'environnement favorable			
		Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants	Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans	Cible 5 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible
	Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	Probable ment	Potentielle ment	Invraisemblablement	Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Introduction

Le 8 septembre 2000, cent quatre vingt onze (191) pays, dont la Mauritanie, adoptaient à New York une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies appelée Déclaration du Millénaire.

Cette déclaration définit une vision à l'horizon 2015 d'un monde débarrassé d'une moitié de la pauvreté, où les enfants, garçons et filles iraient tous à l'école et y accompliraient un cycle complet d'enseignement primaire et où les mères meurent moins souvent au cours des accouchements ; un monde préservant l'avenir des générations futures à travers une conservation renforcée des ressources naturelles, un monde plus solidaire, etc.

Ces objectifs principaux contenus dans la déclaration ont été appelés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD.) La plupart de ces objectifs sont repris des conférences internationales antérieures.

Les OMD sont au nombre de huit. Ils sont déclinés en dix-huit (18) cibles, c'est-à-dire en sous-objectifs quantifiés. Des discussions menées au niveau international ont permis de définir un ensemble de quarante huit indicateurs consensuels pour mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre de ces objectifs. Au niveau des pays en développement, la mesure de ces progrès est effectuée essentiellement pour les sept premiers objectifs. Le huitième, qui concerne le partenariat global pour le développement, est suivi pour les pays industrialisés et au niveau mondial.

Le présent rapport a pour objet de faire le point sur les progrès réalisés par la Mauritanie par rapport à ces objectifs. Il est réalisé par les agences du groupe Développement des Nations Unies (UNDG) en association avec d'autres agences du système des Nations Unies représentées en Mauritanie. Le rapport suit une méthodologie et un canevas prédéfinis dans le cadre d'une directive préparée par le secrétariat de l'UNDG.

Les données statistiques contenues dans le rapport proviennent pour la plupart des sources officielles au niveau national. Seules les données fiables ont été retenues. Le document procède à l'analyse successive de chacun des sept objectifs dans le contexte Mauritanien suivant la grille de lecture suivante :

- Ø Situation et tendances au regard de chaque cible;
- Ø Défis à relever pour assurer l'atteinte de la cible ;
- Ø Environnement favorable pour la réalisation de la cible ;
- Ø Priorités pour l'aide au développement
- Ø Etat de l'environnement pour le suivi et l'évaluation ;
- Ø Enfin, un aperçu de la situation évaluant, sur la base des développements précédents, la probabilité d'atteinte de la cible sur une échelle à quatre niveaux « d'atteignabilité.»

Indicateurs clés de développement

Indicateurs	Valeur	Année
Population	2.905 000	2005
Superficie (Km ²)	1.030.000	2005
Taux de croissance de la population	2,4%	2000
Espérance de vie à la naissance	57,5	2000
PNB par tête (US \$)	406	2004
Taux de croissance réel de l'économie	6,9%	2004
Dette extérieure/PIB	259%	2000
Population en dessous du seuil de pauvreté	46,3%	2000
Prévalence HIV/SIDA chez les adultes	1%	2001
Population ayant accès à l'eau potable	67%	2001
Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant un déficit pondéral (malnutrition)	32%	2001
Taux brut de scolarisation	91,7%	2003
Filles /garçons dans le primaire	0,93	2003
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour mille)	123	2004

I. Contexte du développement : Contraintes pour le développement et progrès dans la mise en œuvre des OMD

Pays charnière, au double plan géographique et culturel, entre le monde arabe et l'Afrique, la Mauritanie est située sur la façade atlantique entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb. C'est un vaste pays peu peuplé. Son territoire, qui s'étend sur plus d'un million de km² est à 90% désertique. Il n'abrite que 2,7 millions d'habitants.

La Mauritanie fait partie du groupe des PMA (Pays les Moins Avancés.) Son Produit National Brut par habitant, soit environ \$420 en 2000, est faible. Un peu moins de la moitié de sa population (46,3%) vivait en 2000 en dessous du seuil de pauvreté.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, la Mauritanie demeure un pays à faible niveau de développement humain. Selon les données du rapport mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD en 2004, l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Mauritanie s'établit à 0,465, ce qui correspond au 152^e rang, sur les 177 pays classés par le rapport.

L'analyse de l'évolution de la Mauritanie au cours des quarante années qui ont suivi son indépendance, acquise en 1960, montre que le développement économique et social de ce pays a été contrarié tout au long de la période par quatre contraintes majeures liées entre elles:

(i) Un manque de ressources marqué au niveau de l'Etat et une pauvreté prononcée des ménages engendrés par une insuffisance des ressources intérieures au regard des besoins en services sociaux et par des opportunités de revenus limitées pour les individus. Si bien que la politique de redistribution engagée par l'Etat au lendemain de l'indépendance pour compenser le manque de ressources au niveau des ménages allait buter sur la contrainte des ressources intérieures et faire entrer le pays dans un cycle de surendettement et de déficits budgétaires liés également à un laxisme marqué au niveau de la gestion des finances publiques. Ces déséquilibres macro-économiques allaient culminer au début des années 1980 avec comme conséquence une chute du revenu réel par habitant de 0,6% entre 1980 et 1984. C'est dans ce contexte que la Mauritanie s'est engagée en 1985 dans une politique d'ajustement structurel visant à rétablir les équilibres macroéconomiques à travers une politique de stabilisation et à faire revenir la croissance durable au moyen de réformes structurelles axées sur un recentrage progressif du rôle de l'Etat sur ses missions Régaliennes, son désengagement de la sphère productive et l'assainissement de l'environnement des affaires afin de stimuler l'initiative privée. La faiblesse des ressources internes est comblée principalement par le recours à l'aide extérieure. Cette dépendance se manifeste tant au niveau du financement du développement, de l'équilibre extérieur qu'en termes de sécurité alimentaire. Mesuré par rapport au PIB, le taux de dépendance par rapport à l'Aide Publique au Développement (APD) est du même ordre de grandeur et s'élève à 22% en 2000, 26% en 2001 et plus de 30% en 2002.

Cependant, le rapport « Quarante deux ans d'aide à la Mauritanie » réalisé par le PNUD en 2004 a mis en évidence une baisse de moitié en termes réels de l'aide publique au développement accordée à la Mauritanie entre 1993 et 1999, ce qui représente une diminution plus marquée que celle observée dans le monde, bien qu'une reprise soit observée surtout depuis 2002, en liaison avec les décaissements PPTE.

Cette pauvreté globale et individuelle est également engendrée et perpétuée par une base productive nationale réduite qui limite elle aussi les choix pour les individus.

Toutefois, la contrainte externe qui a jusqu'ici bridé les perspectives de croissance pourrait être considérablement desserrée par les recettes provenant de l'exploitation pétrolière qui devrait démarrer en fin 2005. Cette nouvelle donne (voir encadré plus loin) est en passe de modifier les scénarii d'évolution future de la Mauritanie notamment en ce qui concerne l'atteinte des OMD si la Mauritanie prend les mesures nécessaires pour éviter le Dutch Disease, investir une proportion importante des revenus dans les secteurs sociaux, mettre en place une gestion transparente et durable (y compris inter-générationnelle) de ces ressources, maintenir la discipline macroéconomique observée depuis 1985.

(ii) Une base productive peu diversifiée qui rend les performances sociales et économiques fragiles aux chocs exogènes : A l'indépendance, la population Mauritanienne était structurée en une société essentiellement nomade. Plus de 95% de la population vivaient en milieu rural et près de 70% des Mauritanien(ne)s étaient des nomades. L'économie reposait alors sur le secteur primaire, principalement l'élevage, qui assurait la subsistance de la population.

Le développement des industries minière et halieutique, bien que ces deux activités procurent aujourd'hui à elles seules près de 95% des recettes d'exportation, n'a pas permis une diversification de la base productive qui demeure concentrée sur trois pôles essentiels : l'élevage-agriculture, les mines et la pêche. Cette concentration de la structure productive rend l'économie, et partant les secteurs sociaux, vulnérables aux chocs exogènes provoqués par la sécheresse, la conjoncture internationale sur les marchés du fer ou du poisson.

(iii) Un environnement physique difficile et en détérioration rapide : Deux contraintes environnementales majeures ont enserré les possibilités de développement économique et social de la Mauritanie en particulier à partir de la fin des années soixante. Il s'agit des cycles répétés de sécheresse et de la tendance lourde à la désertification. Ces deux contraintes environnementales ont considérablement déstructuré l'équilibre socio-économique traditionnel d'une société nomade qui était structurée autour d'activités agropastorales et modifié sensiblement les stratégies de survie des populations entraînant un changement brutal dans le rapport de l'Homme à son écosystème. Si bien que la pression sur les ressources naturelles qui a résulté de ce bouleversement (prélèvement excessif sur les ressources forestières, pression sur les pâturages, dégradation des sols dans les zones de culture, etc.), ajoutée au déséquilibre spatial né de l'abandon des terroirs et de son corollaire : l'urbanisation massive, ont considérablement accentué la demande sociale dans le pays.

La Mauritanie possède l'une des côtes les plus poissonneuses du monde. Cependant, la surexploitation des ressources halieutiques empêche le renouvellement de l'écosystème marin (faune et flore) dans de bonnes conditions. L'étendue de la côte, plus de 800Km, et sa proximité des grandes routes maritimes qui desservent l'Europe, exposent celle-ci à des risques élevés de pollution par les hydrocarbures. Le démarrage de l'activité pétrolière comporte des risques environnementaux certains. L'exploitation offshore présente des risques environnementaux certains tant sur l'écosystème marin et côtier que pour les populations du littoral. D'autant plus que la ressource halieutique est vitale pour l'économie Mauritanienne et l'avenir du pays (il s'agit d'une ressource renouvelable contrairement au pétrole.) La proximité du banc d'Arguin, site de biodiversité protégé, du site d'exploitation est source d'inquiétude.

(iv) Un cadre institutionnel faible et générateur d'une **capacité d'absorption limitée** qui a notamment entravé l'efficacité des programmes d'aide extérieure. En effet, les défaillances institutionnelles au niveau des capacités de programmation et de gestion de l'économie se trouvent à l'origine des mauvais choix en matière d'investissement opérés dans les années 1970 et au début des années 1980 (projet minier des Guelbs, projets industriels surdimensionnés, etc.) et qui ont contribué au surendettement du pays sans générer pour autant les effets attendus sur la productivité et sur le niveau de vie des populations. En outre, l'administration manifeste un besoin important en renforcement de capacités malgré l'apparition de ressources humaines de qualité.

Ces limites institutionnelles se répercutent sur une dimension fondamentale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire : le suivi-évaluation dont la culture est peu ancrée au niveau de l'administration.

Au niveau des institutions politiques, la succession jusqu'en 1991 de systèmes de parti unique ou de régime d'exception avait constitué un autre obstacle à l'épanouissement de l'Homme, à la libération des énergies et des initiatives, et à l'existence d'un contre-pouvoir dans la gestion des affaires publiques.

Malgré les restrictions budgétaires liées à la politique d'ajustement structurel mise en œuvre entre 1985 et 2001, la Mauritanie a pu réaliser des progrès encourageants au niveau de certains secteurs sociaux dont les plus probants concernent l'éducation et l'accès à l'eau potable tandis que les améliorations au niveau de la santé demeurent très timides.

En matière de scolarisation, les performances réalisées au niveau de l'enseignement primaire ont été remarquables au cours des années 1990. La Mauritanie, qui est désormais citée au niveau international comme exemple en matière d'éducation des filles dans le primaire, a vu son système éducatif réaliser des performances quantitatives remarquables au cours des quinze dernières années qui se sont traduites notamment par une progression spectaculaire du taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire.

Le TBS global qui n'était que de 46,8% en 1990 s'est établi en 2003 à 91,7% après avoir atteint 88,7% en 2002. L'évolution de ce taux a ainsi connu une nouvelle accélération en 2002 et 2003 après une légère stagnation au cours des deux années précédentes, en raison de la mise en œuvre du PNDSE (Plan National pour le Développement du Secteur de l'éducation.)

En fin de période, un spectaculaire rattrapage au niveau de l'écart filles-garçons a été observé : Le taux brut de scolarisation (TBS) des filles a ainsi pour la première fois dépassé celui des garçons en 2002 et en 2003.

Des avancées significatives ont été opérées **au niveau de l'égalité des sexes** bien que les disparités de genre restent importantes. En témoigne la proportion des femmes ministres qui est d'environ 20% en 2005, ainsi que les promotions régulières de femmes à des responsabilités administratives. Des efforts sont en cours pour accroître également la représentation des femmes au sein du parlement.

La santé est le domaine où les progrès sont les plus lents à venir bien que les efforts menés aient permis de faire progresser l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 47,06 ans en 1984 à 57,5 en 2000. Cet allongement de la durée moyenne de vie qui indique une amélioration globale de l'état de santé de la population a été rendu possible grâce aux investissements consentis en termes d'infrastructures et de formation de personnel de santé. Ainsi, le taux de couverture par un poste de santé dans un rayon de dix (10) Km a été porté à près de 80% en 2004. Cependant, la mortalité maternelle et infanto-juvénile se situe à des niveaux préoccupants. Ainsi, trop de femmes Mauritaniennes perdent la vie en la donnant. Quel paradoxe ! Le taux de mortalité maternelle bien qu'il ait baissé depuis 1990 où il atteignait 930 décès pour cent mille naissances vivantes, demeure particulièrement élevé puisqu'il s'établissait à 747 décès pour cent mille naissances vivantes en 2000. Le taux de mortalité infanto-juvénile atteint 123 en 2003 et semble stagner. Ainsi, parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement, ceux relatifs à la santé (mortalité infanto-juvénile, mortalité maternelle, HIV/SIDA- Paludisme-Tuberculose) sont ceux dont l'atteinte en 2015 est la moins probable selon le présent rapport.

Au plan de **l'accès à l'eau potable**, la situation s'est améliorée au cours des années 1990, puisque selon l'enquête Démographique et de Santé réalisée en 2000-2001, 67% de la population auraient accès à l'eau potable. Cependant, des disparités quantitatives et qualitatives au niveau de l'approvisionnement subsistent entre le milieu rural et le milieu urbain, entre les différentes régions du pays et entre les ménages pauvres et non pauvres. Le lancement du grand projet Aftout Es Sahili, qui vise à alimenter Nouakchott dès 2007 à partir des eaux du fleuve Sénégal, constitue un atout supplémentaire pour la Mauritanie. Le financement mobilisé pour ce projet s'élève à près de 220 millions de dollars.

Au niveau institutionnel, la Mauritanie s'est dotée d'institutions pluralistes dans le cadre de la constitution du 20 Juillet 1991. Depuis lors, le calendrier des échéances électorales est régulièrement respecté. Le processus d'apprentissage pour cette jeune démocratie a connu un développement encourageant en octobre 2001 avec l'organisation d'élections législatives et municipales dans de meilleures conditions de transparence saluées par la plupart des observateurs. Ce scrutin s'est déroulé sur la base d'une carte nationale d'identité informatisée et infalsifiable et d'une liste électorale établie à partir du même fichier. Des élections présidentielles pluralistes, les troisièmes du genre, se sont déroulées le 7 novembre 2003. Néanmoins, en quatorze mois, trois tentatives de coup d'Etat, dont une d'une rare violence en Mauritanie, ont été déjouées. Le procès des putschistes, achevé en février 2005, a donné lieu à un verdict jugé clément par les observateurs nationaux et internationaux. Un forum de dialogue national a été organisé en avril 2005 par un parti politique appartenant à la majorité

présidentielle avec la participation de la plupart des acteurs politiques. Ce climat de dialogue est de nature à influencer favorablement sur l'évolution du pays et à conforter les acquis. Ainsi, un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) a été validé au plan technique en février 2004. Sa mise en œuvre a *de facto* démarré. Un plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme, validé sur le plan technique en septembre 2003, est en cours d'approbation en vue de sa mise en œuvre prochaine.

Au niveau global, le présent rapport souligne, comme le précédent, que sur les onze (11) cibles analysées dans ce rapport, trois (3) seront vraisemblablement atteintes (éducation universelle, eau potable, conditions de vie dans les bidonvilles), trois (3) autres seront probablement atteintes (pauvreté, faim, égalité des sexes. Toutefois, un peu moins de la moitié des cibles, soit cinq (5) cibles, seront invraisemblablement atteintes. Il s'agit des quatre (4) cibles de la santé qui ne seront pas atteintes dans leur totalité si les tendances actuelles se poursuivaient. Il en est de même pour la cible qui se rapporte au développement durable et à l'environnement (voir plus haut le tableau récapitulatif intitulé « Aperçu de la situation. »)

Encadré N°1 :

Une initiative novatrice du PNUD : Un projet de dialogue national autour des OMD

Un projet novateur intitulé « Renforcement du dialogue avec la société civile pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) » a été mis en œuvre en 2004 par le Bureau du PNUD. Financé sur les ressources du PNUD (TTF Democratic Governance et par le BPCR) et sur une contribution de la coopération française et du secteur privé Mauritanien, le projet avait pour objectif de « promouvoir le développement d'une vision consensuelle à long terme de la société conforme aux aspirations et aux engagements des OMD et de la dynamique régionale de développement notamment le NEPAD, mais aussi de favoriser la vulgarisation et la sensibilisation de la culture de citoyenneté et de paix au profit des acteurs et protagonistes du développement en Mauritanie.» Il s'inscrit donc résolument dans la dynamique d'appropriation nationale des OMD, entamée début 2003 avec l'appui de l'ensemble des Agences des Nations Unies, marquée par la publication en février 2003 du premier rapport national sur la mise en oeuvre des OMD, et poursuivie par la formulation d'un plan d'action pour l'appropriation nationale des OMD, la tenue d'une série d'ateliers nationaux dont un consacré à l'intégration des OMD dans les stratégies nationales et qui commence déjà à porter ses fruits notamment au niveau de la programmation du ministère de la santé, la réalisation en cours d'une étude sur l'évaluation des coûts de réalisation des OMD, et par un travail considérable d'harmonisation-normalisation des indicateurs statistiques de suivi des OMD et du CSLP.

Le dialogue autour de la réalisation des OMD, engagé dans le cadre de ce projet, s'est traduit par l'organisation entre août 2004 et janvier 2005 d'une série d'ateliers auxquels ont participé un grand nombre d'acteurs d'horizons et de sensibilités diverses : l'ensemble des partis politiques représentés au Parlement, les partenaires sociaux (centrales syndicales, patronat, fédérations d'employeurs), les opérateurs économiques, les élus nationaux et locaux, un grand nombre d'organisations non gouvernementales, des journalistes des médias publics et privés, les représentants des partenaires de développement: Agences des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, Union européenne et partenaires bilatéraux, etc. .

Le projet a eu un grand impact. Il a contribué à décrier la scène politique et permis une réplique de la démarche par un parti politique national (le RDU) qui a organisé en avril 2005 un atelier de **dialogue politique** national auquel ont pris part l'ensemble des partis politiques de la majorité et de l'opposition. Ce forum, couronné de succès, a été salué publiquement par le Président de la République lors de sa visite à Akjoujt en avril 2005.

D'importantes recommandations sont ressorties de ce dialogue. Elle se structurent autour de trois axes majeurs :

- 1.** Soutenir le dialogue politique actuel, promouvoir le développement d'une vision consensuelle à long terme de la société conforme aux aspirations et aux engagements des OMD et de la dynamique régionale de développement notamment le NEPAD, mais aussi favoriser la vulgarisation et la sensibilisation de la culture de citoyenneté et de paix au profit des acteurs du développement en Mauritanie ;
- 2.** Engager une réforme générale du secteur de la justice, notamment à travers le renforcement des capacités des différents acteurs, en vue d'asseoir l'Etat de droit et de créer un cadre favorable aux investissements étrangers ;
- 3.** Renforcer le dialogue politique, économique et social entre les différents acteurs pour favoriser une vision consensuelle à long terme du développement, élément déterminant pour le renforcement de l'unité nationale et

de la paix sociale, seules garantes d'un développement humain durable, priorité reconnue et ratifiée par la Mauritanie à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD.)

Par ailleurs et pour la poursuite du processus de dialogue pour la réalisation des OMD, il a été recommandé de procéder à un approfondissement de la démarche prospective prolongeant le projet en une réflexion à long terme dont la visibilité permettra aux décideurs et à l'ensemble des acteurs de la scène nationale (Mauritaniens et partenaires au développement) d'amorcer dès maintenant les mesures pertinentes nécessaires à la réalisation, dans les meilleurs temps, des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Evaluation des coûts de réalisation des OMD

Le Bureau du PNUD a réalisé en 2005 une étude d'évaluation des coûts de réalisation des OMD en Mauritanie. Ce qui fait de ce pays l'un des tous premiers en Afrique à avoir accompli cet exercice bien que ne faisant pas partie du panel des pays pilotes du Millenium Project.

Le rapport a bénéficié de commentaires émanant de ce projet. La méthodologie retenue est celle du Millenium Project qui présente, entre autres avantages, de reposer sur : **(i)** Une approche intégrée qui prend en compte l'ensemble des objectifs (elle va même au-delà en intégrant les secteurs énergie et transport) et les interactions potentielles entre les multiples actions à mener ; **(ii)** Une démarche facilement adaptable à la plupart des PVD (dont la Mauritanie); **(iii)** Un cheminement relativement standardisé et transparent.

Selon l'approche du Projet du Millénaire, « l'évaluation des besoins vise à identifier un ensemble d'interventions – qui se traduisent par la fourniture de biens, de services et d'infrastructures afin de réaliser les objectifs du Millénaire et, à préciser des objectifs opérationnels pour chaque intervention. En utilisant des modèles pluriannuels d'investissement, les besoins en termes de ressources humaines, de ressources financières et d'infrastructure sont estimés de façon transparente.»

Le coût de réalisation de ces actions est ensuite estimé à l'aide de scénarii et de coûts unitaires basés, de préférence, sur les tendances passées observées au niveau local. Les coûts unitaires ont été identifiés en collaboration avec les autorités locales.

L'évaluation des coûts porte sur la période 2006 -2015 qui est décomposée suivant deux sous-périodes : **(i)** Un scénario couvrant l'horizon temporel du second CSLP 2006 -2009 dont l'objectif est d'accompagner le second CSLP et le CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) ; **(ii)** Un scénario couvrant l'horizon temporel 2010-2015, afin de replacer la stratégie à moyen terme dans le cadre à long terme des OMD.

Les conclusions du rapport sont reproduites ici afin de donner une indication (non encore définitive) sur le coût de réalisation des OMD.

Le besoin cumulé de financement sur l'ensemble de la période, tel que chiffré par le rapport, représente 3985,5 millions de USD. Les besoins de financement concernant les OMD sont respectivement de 104 USD et 128 USD par tête en 2006 et 2015. Compte tenu du fait que les dépenses publiques allouées aux secteurs sociaux et à la lutte contre la pauvreté représentent, sur la base de l'année 2002 environ 30 USD par tête, compte tenu également du fait que l'APD dont la part finançant les OMD s'élève à 50 USD par tête (toute l'aide ne va pas au financement des OMD), on arrive à un financement (intérieur et extérieur) qui représente 80 USD par tête. Ainsi, les ressources nécessaires supplémentaires pour financer les OMD représentent un montant par tête compris entre 20 et 50 USD par tête. A l'horizon 2015, les ressources additionnelles nécessaires pour financer les OMD représentent un doublement de l'aide actuellement consacrée au financement des OMD.

Les tableaux qui figurent en annexe, tirés de ce rapport, font apparaître les coûts globaux et par secteur hors revenus de transferts et activités génératrices de revenus pour la réduction directe de la pauvreté.

II. Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateurs	1990	1996	2000
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	56,6 %	50,5 %	46,3 %
Ecart de pauvreté	15,9 %	9,2 %	7,9%
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	4,6%	5,4 %	5 %

(Source : MAED, CDHLPI)

Situation et tendances :

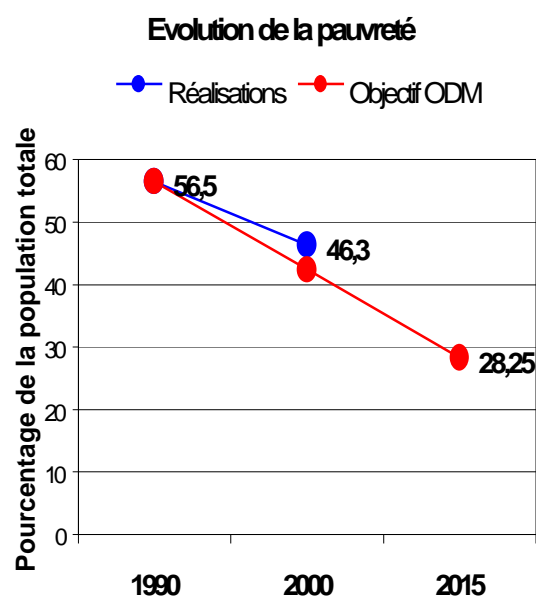
La Mauritanie fait de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale. Cette primauté a été formellement consacrée par une loi d'orientation adoptée en 2001. Cependant, l'importance accordée à ce thème est ancienne. En effet, la Mauritanie fut l'un des premiers pays africains à avoir intégré la lutte contre la pauvreté au niveau de ses stratégies et politiques de développement. La prise en compte de cette préoccupation par les autorités Mauritaniennes est bien antérieure à l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE, obtenue en 1999.

Le fait est que dès 1986, la Mauritanie avait bénéficié d'un programme Dimension Sociale de l'Ajustement structurel (DSA). Dans le cadre de ce programme, plusieurs enquêtes sur le niveau de vie des populations seront réalisées durant la période 1987-1996 dont les plus importantes sont les Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) de type Budget Ménages qui ont été réalisées en 1988, 1990, et en 1996.

Une nouvelle enquête EPCV plus large que ses devancières a été réalisée en 2000. En outre une enquête Démographique et de Santé (EDSM) a été menée en 2000-2001 avec l'appui technique de l'organisme en charge du programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé. La première enquête qualitative sur la pauvreté a été également réalisée en 2000.

L'ensemble de ces enquêtes a permis à la Mauritanie de disposer d'une information statistique portant sur une période assez longue et permettant une comparabilité dans le temps des principales grandeurs caractéristiques relatives à ce phénomène. La disponibilisation de cette information a permis d'analyser l'évolution et les déterminants de ce phénomène. Ainsi, deux profils de pauvreté ont été élaborés par l'Office National de la Statistique (ONS) en 1990 et 1996 et ont facilité la formulation en 1998 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, puis le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP.) Le profil de pauvreté établi par l'ONS en 2001 sur la base de l'EPCV 2000 a permis quant à lui d'actualiser le CSLP en 2002.

Une nouvelle enquête EPCV a été menée en 2004. Ces résultats ne sont pas encore publiés. Toutefois, une enquête sur la pauvreté a été réalisée en 2002 au niveau de la seule ville de Nouakchott (qui compte plus du quart de la population du pays.)



En matière d'analyse de la pauvreté, ces enquêtes ont mis en évidence les principales évolutions suivantes enregistrées depuis 1990.

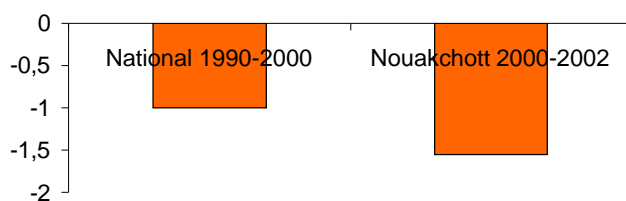
Un peu moins de la moitié de la population est pauvre mais la pauvreté recule déjà au rythme d'un point de pourcentage par an : En 2000, un peu moins de la moitié de la population, soit 46,3% des Mauritaniens, vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire correspondant à un dollar par jour. Ce taux d'incidence de la pauvreté était plus élevé au cours de la décennie précédente puisqu'en 1990 il atteignait 56,5% et 50,5% en 1996. Ces chiffres montrent un recul de la pauvreté de dix points de pourcentage en dix ans, soit en moyenne une baisse de 1,02 point de pourcentage par an pour le taux d'incidence de la pauvreté. Il apparaît ainsi que la Mauritanie réussissait déjà à réduire la pauvreté avant même que la dynamique en faveur de la lutte contre la pauvreté n'entre dans une phase décisive actuelle: processus PPTTE, Déclaration du Millénaire, etc. De plus, le rythme actuel est presque suffisant pour la réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté entre 1990 et 2015 puisqu'il permet d'atteindre un taux de 31% en 2015 pour un objectif OMD de 28,25%. En outre, l'objectif de réduction de la pauvre fixé dans le CSLP pour 2015 (19,1%) est plus ambitieux que l'objectif OMD (28,25%) Dans le cadre de la mise à jour du CSLP, ce taux a été ramené à 16,3% pour 2015 ce qui constitue un objectif encore plus ambitieux que celui initialement programmé.

Le recul de la pauvreté est encore plus marqué lorsqu'il s'agit des indicateurs d'écart entre les pauvres. C'est ainsi que sur la période 1990–2000, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont enregistré une diminution respectivement de 11 points et 10 points, passant respectivement de 28,2% en 1990 à 17% en 2000 et de 18,1% en 1990 à 8,2% en 2000.

L'analyse de la pauvreté suivant les groupes socio-économiques indique que les indépendants agricoles sont les plus touchés par la pauvreté (69,6%), suivis des chômeurs et des inactifs (41,4%).

L'enquête sur la pauvreté réalisée en 2002 au niveau de Nouakchott et dont les résultats ont été publiés en 2004 indique une accélération du rythme de réduction de la pauvreté au niveau de la capitale par rapport à celui qui était ressorti des enquêtes nationales précitées. Ainsi, le taux d'incidence de la pauvreté dans cette ville serait passé de 25,1% en 2000 à 22% en 2002, ce qui correspond à un recul de l'incidence de la pauvreté de 1,55 points de pourcentage par an contre 1 point de pourcentage par an au niveau national

Taux d'accroissement annuel moyen de l'incidence de la pauvreté



La pauvreté est un phénomène rural: L'analyse par milieu de résidence fait apparaître une grande disparité entre les milieux rural et urbain. Ainsi, en 2000, 61,2% des ruraux vivaient avec moins d'un dollar par jour (65,5% en 1996) alors qu'en milieu urbain, cette proportion est de 25,4% (30,1% en 1996.)

Les taux de pauvreté les plus élevés sont observés en 2000 au niveau des régions du Guidimagha (78.6%), du Gorgol (76.2%) et de l'Assaba (65.5%) qui sont des régions à vocation agricole ou agropastorale. Ces régions, situées dans la zone climatique soudanaise du pays ne sont curieusement pas défavorisées en ressources hydriques (proximité du fleuve Sénégal, bonne pluviométrie, etc.) En

revanche, les deux grandes régions minière et halieutique du Nord, Dakhlet Nouadhibou (Chef-lieu : Nouadhibou) et Tiris Zemmour (Chef-lieu : Zouérate), ont enregistré en 2000 les taux les plus faibles soit respectivement 4.2% et 16.4%.

Cependant, la pauvreté recule en milieu rural alors qu'elle progresse légèrement au niveau du grand centre urbain de Nouakchott, la capitale. Cela prouve que le taux d'incidence suit une évolution élastique et pourrait réagir plus favorablement à des programmes d'investissement s'ils étaient davantage ciblés sur les zones rurales.

Après avoir reculé entre 1990 et 1996, les inégalités augmentent : Les données quantitatives montrent que le recul de la pauvreté s'accompagne d'un accroissement des inégalités. Ainsi, au niveau national, l'indice de Gini a progressé entre 1996 et 2000 en passant de 0,338 à 0,390 entre les deux dates. Ce développement des inégalités est encore plus marqué si l'on se réfère aux données qualitatives. En effet, une grande majorité des personnes sondées dans le cadre de l'enquête qualitative déclarent que les inégalités ont augmenté au cours des dernières années.

L'enquête réalisée à Nouakchott en 2002 a montré que le phénomène de creusement des inégalités semble même s'amplifier puisque l'indice de Gini est passé de 0,35 à 0,41, gagnant ainsi 0,06 point en deux ans alors que l'évolution au niveau national était de même degré en quatre ans.

Les ménages dirigés par une femme sont moins pauvres que ceux dont le chef est un homme mais ils sont plus vulnérables qu'eux en raison en partie de la précarité des sources de revenus pour les femmes. L'incidence de la pauvreté au niveau des ménages dirigés par des femmes a augmenté de 40,5% à 45,6% entre 1996 et 2000. Ces données relatives aux ménages permettent de compenser en partie l'impossibilité de désagréger par genre les données sur la pauvreté individuelle.

La pauvreté "perçue" est plus élevée : l'enquête EPCV 2000 et l'enquête qualitative sur la pauvreté réalisée en 2000 ont fourni des données qualitatives convergentes et novatrices sur la perception des pauvres par rapport à leur propre statut. Il en ressort que l'incidence de la pauvreté telle que perçue par les populations est bien plus élevée que les taux déterminés au niveau quantitatif. Ainsi, environ 80% des personnes interrogées estiment que dans leur quartier ou village les gens sont tous pauvres ou en majorité pauvres (alors que la proportion des pauvres dans la population mesurée à travers les critères monétaires n'est que de 46,3% pour la même année.)

Défis

Les principaux défis liés à la réduction de la pauvreté, qui constituent autant de risques pour la mise en œuvre du CSLP, concernent: **(i)** Le caractère peu distributif du régime de croissance jusqu'ici suivi par l'économie. En effet, les taux de croissance envisagés pourraient être quantitativement atteints mais sans que ce processus d'accroissement de la richesse nationale soit ancré dans la sphère économique des pauvres ; **(ii)** La capacité d'absorption limitée ; **(iii)** La base productive peu diversifiée ; **(iv)** La grande vulnérabilité de l'économie à des chocs exogènes liés, d'une part, à la conjoncture internationale notamment sur les marchés des deux principaux produits d'exportation: le fer et le poisson et, d'autre part, aux perturbations pluviométriques comme celles survenues en 1990 et qui avaient déstabilisé considérablement le cadre macroéconomique. S'y ajoutent les invasions acridiennes comme celle qui s'est produite en 2004 et les intempéries (vagues de froid en 2002 et 2004, inondations en 2001, etc.) ; **(v)** La nécessité d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources extérieures (en assurant un volume d'aide publique au développement suffisant et sans effet de substitution ni avec les ressources PPTE ni avec la compensation financière accordée par l'Union Européenne au titre de l'accord de pêche, etc.) et intérieures (démarrage rapide de l'exploitation pétrolière annoncée et affectation intersectorielle favorable à la lutte contre la pauvreté (« pro-poors ») de ces ressources additionnelles, gestion rationnelle des ressources publiques dans le cadre des efforts de bonne gouvernance économique, etc.); **(vi)** La nécessité de mettre en place un système de suivi-évaluation intégré. Ce système devra concerner aussi bien le suivi de la pauvreté que celui des programmes de lutte contre la pauvreté. A cet égard, les indicateurs d'effet retenus devront être centrés sur les indicateurs de suivi des OMD.

Environnement favorable

Les efforts engagés en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté sont supportés par un environnement général particulièrement favorable.

En effet, les trois dernières années ont été riches en faits déterminants, de ce point de vue, pour l'avenir de la Mauritanie. Il s'agit notamment de (i) la découverte de gisements off shore de pétrole et de gaz dont l'exploitation devrait démarrer fin 2005, (ii) l'atteinte du point d'achèvement du processus PPTE qui a rapporté au pays plus de 1,1 milliard de dollars de recettes additionnelles affectées en priorité à la lutte contre la pauvreté, (iii) la formulation de Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) au niveau de trois régions pilotes du pays, et (iv) L'amorce d'un débat entre les acteurs politiques et le verdict clément du procès des putschistes de 2003 et 2004, qui pourraient contribuer à décriper la tension et faire revenir la confiance dans l'économie ce qui constitue un facteur de reprise de la croissance vigoureuse, principal instrument de réduction de la pauvreté dans le CSLP ; (v) du raccordement du pays à la centrale hydroélectrique construite sur le fleuve Sénégal qui devrait créer des opportunités supplémentaires d'emploi dans les zones rurales où se trouvent les plus grandes poches de pauvreté.

La régionalisation du CSLP est devenue une réalité. Trois Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) ont été mis en place au niveau de trois régions parmi les plus pauvres du pays: Assaba, Guidimakha, Hodh El Gharbi., au terme d'un processus comprenant la validation de la boîte à outils en fin 2003, l'élaboration d'un profil de pauvreté au niveau des trois régions, etc.

Cet exercice a été étendu à trois autres régions en 2004-2005. Un nouveau groupe de trois régions sera doté d'un PRLP en 2005. Ainsi à la fin de l'année 2005, neuf régions sur 13 seront pourvus d'une telle stratégie régionale de lutte contre la pauvreté.

Cette dynamique régionale est de nature à améliorer le ciblage des politiques et programmes de réduction de la pauvreté.

D'autant plus que concomitamment, les programmes ciblés d'activités génératrices de revenus mis en oeuvre par le CDHLCPI ont connu une nouvelle impulsion

Un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) a été formulé et validé au plan technique en février 2004. Sa validation politique est attendue dans un proche avenir, mais sa mise en oeuvre est de facto engagée avec l'appui du PNUD. Cet outil constitue un atout essentiel en matière de lutte contre la pauvreté notamment suivant ses volets de bonne gouvernance économique.

L'intensification du programme d'infrastructures structurantes (routes, barrages, digues, etc.) constitue un autre atout qui devrait favoriser la réalisation de l'objectif. Les principales actions menées depuis la parution du précédent rapport ont porté sur : le quasi achèvement de la construction de la route côtière qui relie Nouakchott à Nouadhibou, la capitale économique, sur une distance de 450 Km ; (ii) la construction du tronçon Sangrava-Letfetar qui parachève le désenclavement de la région du Tagant, le démarrage du chantier de construction de la route Rosso-Boghé, la construction et l'extension de plusieurs aéroports, etc.;

Priorités pour l'aide au développement :

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté, les priorités suivantes devraient guider l'intervention des partenaires au développement : (i) Le maintien d'un volume suffisant de ressources d'Aide Publique au Développement (APD) sans effet de substitution avec les ressources PPTE ni avec les ressources pétrolières ; (ii) L'orientation de l'aide vers l'appui aux politiques et programmes favorables aux pauvres (« pro-poors ») Ce qui suppose l'amélioration du ciblage géographique (au profit des zones rurales) et inter-sectoriel (au bénéfice des secteurs liés aux pauvres) des ressources de l'aide extérieure ; (iii) L'appui au Programme National de Bonne Gouvernance en cours de finalisation à travers notamment la constitution d'un pool de partenaires pour la bonne gouvernance; (iv) L'appui à la mise en place d'un système intégré de suivi-évaluation de la pauvreté efficace, centré sur les OMD et incluant une composante de suivi participatif.

Environnement pour le suivi et l'évaluation :

	Evaluation		
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'utilisation et d'incorporation des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Etat de l'environnement favorable

Probablement

Potentiellement

Fort

Moyen

Invraisemblablement

Données insuffisantes

Faible mais s'améliorant

Faible

Encadré N°4 :**Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim****Indicateur :**

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

La proportion des enfants de moins de cinq ans présentant un déficit pondéral qui permet, entre autres indicateurs, de mesurer l'étendue du phénomène de la faim, a évolué favorablement. Il est ainsi passé de 47% en 1990 à 32% en 2000.

La problématique de la faim en Mauritanie recoupe deux dimensions liées entre elles : la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les problèmes de sécurité alimentaire résultent de deux contraintes principales à savoir l'insuffisance de la production alimentaire notamment céréalière et le faible niveau d'accessibilité financière des produits. En effet, à l'instar des autres pays Sahéliens, la Mauritanie est affectée par des déficits pluviométriques récurrents auxquels s'ajoutent des invasions acridiennes fréquentes dont celle, d'une rare intensité survenue en 2004. Elle ne produit pas assez pour nourrir sa population pourtant peu nombreuse (2,9 millions d'habitants.) Elle accuse un déficit céréalier structurel de l'ordre de 200.000 Tonnes par an, soit environ 60% des besoins globaux en céréales, et ce malgré un potentiel agropastoral considérable. Ce déficit est couvert essentiellement par les importations commerciales (environ 30,5% du total des importations.) La commercialisation des produits alimentaires est libre en Mauritanie. Plusieurs opérateurs économiques privés et une société parapublique (la SONIMEX) assurent l'approvisionnement des marchés. Le gouvernement ne dispose que d'un stock national de sécurité de 6 000 tonnes blé fournie par l'Union Européenne qui assure également son renouvellement. La gestion de ce stock et de l'aide alimentaire est assurée par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). Les interventions du gouvernement sur le marché restent en général limitées aux distributions de vivres lors des crises alimentaires. Un plan d'urgence a été mis en place à la suite de la sécheresse de 2002 plusieurs mois après la survenue de la crise alimentaire. Les produits importés sont de plus en plus chers pour les ménages dont la plupart ont un faible pouvoir d'achat. En 1998, les ménages ruraux consacraient 75% de leur budget à l'alimentation contre 50% en milieu urbain. L'aide alimentaire représente environ 20 millions de dollars par an soit à peu près 10% de l'APD globale. L'inexistence d'un système de gestion des crises et des catastrophes limite la portée des efforts visant à atténuer les effets de la sécheresse sur les populations. Cependant le processus de formulation de ce plan a démarré en 2004 avec la tenue d'un atelier qui a bénéficié de l'appui technique des agences spécialisées des Nations Unies.

La création depuis plus de vingt ans d'un Commissariat à la sécurité alimentaire, l'installation de filets de sécurité alimentaire dans le cadre du CSLP, la mise en place récente d'un observatoire de la sécurité alimentaire doté d'un mécanisme d'alerte à la famine, les programmes de construction de digues dans les zones pluviales et le programme de développement de la culture irriguée devraient contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire. Cependant, la récurrence des crises alimentaires comme celles enregistrées en 2002, 2003 et 2004, le rythme rapproché de celles-ci et l'absence de réponse rapide inciteraient à considérer ces crises récurrentes comme un élément permanent du contexte. D'autant plus qu'il est constaté dans certaines zones, grâce à la carte de vulnérabilité mise en place par l'observatoire à la sécurité alimentaire, une augmentation de la vulnérabilité dans certaines zones en raison de ces crises récurrentes.

La malnutrition globale est essentiellement protéino-énergétique. En 1998, elle concernait 40% de la population. En 2000, 35% des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition chronique dont 17% sous sa forme sévère et 13% de malnutrition aiguë. Le taux de malnutrition chronique chez les femmes de 15-49 ans est de 17%. Suite à la conférence internationale sur la nutrition tenue en 1995, la Mauritanie a adopté au cours de la même année un Plan d'Action National pour la Nutrition mais celui-ci a connu une mise en œuvre limitée. Une politique nationale en matière de nutrition a été formulée en 2004. Un décret rendant obligatoire l'iode du sel a été pris.

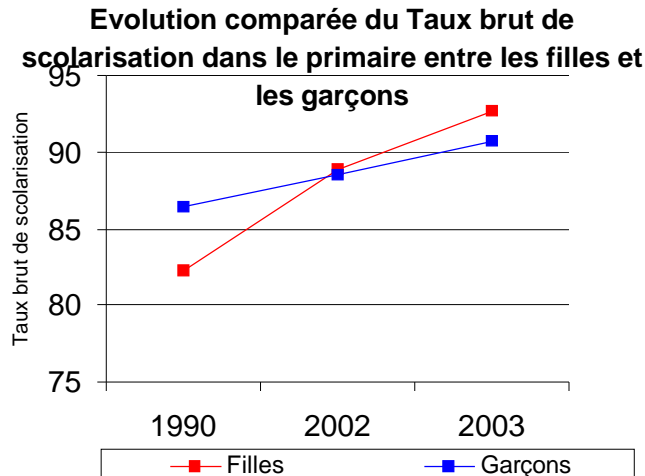
Si la faim ne sera pas éradiquée en 2015, les éléments positifs précités ajoutés à l'ensemble des évolutions décrites par ailleurs en ce qui concerne les autres secteurs et qui devraient concourir à élever le niveau de vie de la population, pourraient potentiellement en favoriser la réduction de moitié à l'horizon 2015.

III. Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants

Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs	1990	1993	1996	2000	2002	2003	2004
Taux brut de scolarisation dans le primaire	46,8%	71,3%	85,6%	84,4%	88,7%	91,7%	
Taux net de scolarisation dans le primaire		51%	62,6%	65%	68%	70%	
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	73,8%	74%	64%	59%	45,3%	47,3%	
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	45,8%	46,7%	48,3%	56,4%			61,3%

(Sources : EDSM 2000, MEN, ONS)



La Mauritanie, qui est désormais citée au niveau international comme exemple en matière d'éducation des filles dans le primaire, a vu son système éducatif réaliser des performances quantitatives remarquables au cours des quinze dernières années qui se sont traduites notamment par une progression spectaculaire du taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire. En fin de période, un spectaculaire rattrapage au niveau de l'écart filles-garçons a été observé : le taux brut de scolarisation (TBS) a ainsi pour la première fois dépassé celui des garçons en 2002 et en 2003. Cette évolution favorable vient conforter les analyses menées dans le cadre du premier rapport sur les OMD qui concluait en l'atteignabilité vraisemblable des cibles OMD de l'éducation, malgré la dégradation sensible de la qualité de l'enseignement.

Le TBS global qui n'était que de 46,8% en 1990 s'est établi en 2003 à 91,7% après avoir atteint 88,7% en 2002. L'évolution de ce taux a même connu une nouvelle accélération en 2002 et 2003 après une légère stagnation au cours des deux années précédentes, en raison de la mise en œuvre du PNDSE (Plan National pour le Développement du Secteur de l'éducation). Le TBS pour les filles, fait exceptionnel, a surpassé celui des garçons pour deux années consécutives : 88,9% contre 88,5% en 2002 et 92,7% contre 90,7% en 2003) Le taux de participation des filles dans le fondamental, en

s'établissant à 48,4% a même dépassé l'objectif fixé dans le PNDSE pour 2005 (48%.) le taux de rétention se redresse après une période de déclin pour s'établir à 47,3% en 2003. Le taux de rétention féminin est inférieur de 1.3 points au taux général. Ces performances globales accumulées dans le temps sont le résultat de la priorité accordée par les autorités Mauritanienne à l'universalisation de l'enseignement de base, notamment depuis 1985. Ainsi, et malgré la politique budgétaire restrictive menée dans le cadre de l'ajustement structurel, ce secteur a bénéficié de plusieurs programmes de réformes et d'appui. Les dépenses qui lui sont consacrées n'ont cessé d'augmenter et ont représenté plus du quart (25%) des dépenses de l'Etat sur la période 1995-2001. Les dépenses publiques dans ce secteur ont représenté une part croissante du PIB puisque cette part est passée de 3,5% en 1990 à 4,5% en 2000.

Au niveau des infrastructures scolaires, la capacité générale s'est largement améliorée et le nombre d'élèves par classe a été ramené à 42 en 2000.

Toutefois le taux de rétention au niveau de l'enseignement fondamental s'est considérablement dégradé entre 1995 (74%) et 2000 (56%) après s'être amélioré au cours des années antérieures. Il serait passé à 47,3% en 2003.

Les effectifs d'enseignants demeurent insuffisants malgré le recrutement de milliers d'enseignants entre 2001 et 2003 puisque le nombre d'élèves par enseignant reste élevé et atteint 45,5 en 2002.

L'alphabétisation est également l'une des priorités des autorités Mauritanienne depuis plus de quinze ans. Ainsi, un Secrétariat d'Etat à la Lutte contre l'Analphabétisme et à l'enseignement Originel a été mis en place. Il a défini une stratégie nationale d'alphabétisation qui se fixe comme objectif de moyen terme de ramener le taux d'analphabétisme à 20% en 2004. L'objectif de cette stratégie a été révisé et l'objectif fixé est désormais de 100% en 2006.

Les programmes d'alphabétisation engagés ont permis une évolution encourageante du taux d'alphabétisation grâce à la stratégie précitée qui se base sur la complémentarité du système éducatif formel et du système traditionnel et sur le développement de l'alphabétisation fonctionnelle à travers des programmes pour adultes. Ainsi, ce taux est passé de 18,2% en 1977 à 38,9% en 1988 puis à 48,3% en 1996. Les efforts d'alphabétisation s'étant accentués en 2002 et 2003 dans le cadre d'une vaste campagne nationale (voir plus bas) dont le but est d'éliminer l'analphabétisme en 2006, il y'a lieu de penser que ce taux serait plus élevé que ne l'indique l'estimation effectuée par le CMAP en 2005 sur la base des projections démographiques et des résultats de l'EPCV 2000. Cette étude situe le taux à 53,1% en 2004. Le taux d'alphabétisation de 15-24 ans atteignant, selon la même source, 61,3% pour la même année.

Défis

Ces performances globales du secteur cachent d'importantes disparités entre régions « riches » et pauvres ainsi qu'entre milieu urbain et milieu rural qui sont au centre des préoccupations du Gouvernement.

La qualité de l'enseignement et son adéquation avec les objectifs de développement du pays a fait l'objet d'un examen approfondi au moment de l'élaboration du PNDSE qui a tenté d'intégrer cet enjeu primordial dans la stratégie adoptée. Il en ressort que les défis à relever sont principalement de deux ordres : **(i)** au niveau interne au secteur : taux de rétention en baisse, insuffisance du nombre d'écoles primaires à cycle complet, répartition inéquitable des infrastructures, insuffisance des effectifs d'enseignants, cadre scolaire peu attractif, faible niveau de prise en charge alimentaire des élèves (condition essentielle selon le rapport du Millenium projet paru en janvier 2005, compétences du personnel de l'enseignement, contenus des programmes, faiblesse de la gestion administrative et pédagogique du secteur, etc. ; **(ii)** au niveau de l'environnement général : pauvreté des ménages, inadéquation des cursus aux besoins du marché et son corollaire le taux de chômage élevé chez les jeunes, etc.

Environnement favorable

La valeur accordée par la société Mauritanienne à la connaissance et au savoir constitue un facteur structurel qui a favorisé le développement de l'éducation.

L'existence au niveau national d'une approche globale matérialisée par la stratégie décennale (2001 - 2010) sous-tendue par un PNDSE, comme décrit plus haut, qui permet de mettre en lien les besoins et les ressources et leur programmation sur plusieurs années, est un facteur de succès déterminant dans un contexte marqué par une volonté politique manifeste de bâtir le développement du pays sur l'universalisation du savoir et la lutte contre l'ignorance. A cet égard, le lancement en 2000 de la campagne nationale « Savoir pour Tous », la création en 2001 du prix Chinguitty décerné par le Président de la République et la mise en place au cours de la même année d'un fonds pour le livre et la lecture doté de plus d'un milliard d'ouguiyas par an (\$4,5 millions) illustrent bien cet environnement général favorable au savoir et partant à l'éducation. La campagne pour le livre et la lecture menée dans ce cadre a permis de toucher 266.000 personnes en 2003 contre 69.000 en 2001. Le PNDSE constitue une partie intégrante du CSLP qu'il vient soutenir. Il se fixe des objectifs précis pour le cycle fondamental: i) porter le taux d'accès de la première année du fondamental à 100% en 2004, ii) systématisation des écoles à cycle complet, iii) recrutement d'instituteurs et instauration de primes d'incitation pour zones défavorisées, iv) formation continue des enseignants.

La mise en œuvre du PNDSE en 2002 et 2003 a porté notamment sur la construction de 1880 salles de classe dont 1297 sont achevées ou en cours de construction faisant passer le nombre d'écoles complètes à 552 et de 15 collèges, le recrutement de 1300 instituteurs et de 150 élèves professeurs supplémentaires, le paiement de primes d'éloignement, la formation continue des enseignants, la distribution de manuels, etc.

L'éligibilité du pays à l'initiative PPTE fait bénéficier celui-ci d'importantes ressources financières qui seront allouées en priorité au développement des ressources humaines. De même, l'éligibilité du pays au mécanisme Fast Track de l'initiative « éducation pour tous » sera un atout supplémentaire.

L'existence d'un cadre de dépenses à moyen terme du secteur, actualisé en 2004, et l'adoption en 2001 d'une loi rendant obligatoire la scolarisation des enfants sont de nature à faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de développement du secteur de l'éducation. La loi adoptée en 1999 et portant réforme du système éducatif vise l'unification du système de l'enseignement secondaire et scientifique et le renforcement des langues étrangères et devrait rendre le système éducatif plus attractif.

Priorités pour l'aide au développement

L'aide au développement pourrait favoriser l'atteinte de l'objectif si elle s'orientait vers les priorités ci-après : **(i)** le renforcement des capacités du secteur; **(ii)** le renforcement des infrastructures en vue notamment de la généralisation des écoles primaires à cycle; **(iii)** la formation du personnel enseignant ; **(iv)** la disponibilité des manuels et supports didactiques; **(v)** l'amélioration de l'efficacité du système.

Environnement pour le suivi et l'évaluation :

<i>Eléments de l'environnement pour le suivi</i>	<i>Evaluation</i>		
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Probablement Potentiellement
Invraisemblablement Données insuffisantes

Etat de l'environnement favorable

Fort **Moyen**
Faible mais s'améliorant Faible

Encadré N°4 : Les enjeux de l'exploitation pétrolière

Dans quelques mois, la Mauritanie deviendra un pays producteur de pétrole à la suite de découvertes off shore d'Or noir.

La totalité du potentiel mis à jour représente environ 600 millions de barils. Elle est répartie entre quatre champs pétroliers principaux: Chinguetti, Thiof, Banda, et Tevet. Il s'y ajoute une importante réserve de gaz (30 milliards de m³ à Chinguetti et 85 milliards de m³ à Banda.)

La production au niveau du champ Thiof pourrait commencer au plus tard en 2008 et pourrait atteindre 120.000 barils par jour de 120,000 barils par jour.

L'État devrait retirer de la production pétrolière dès 2007 (pour le seul champ de Chinguetty) près de 110 millions de dollars par an, ce qui constitue l'équivalent du cinquième du budget de l'année en cours, établi à environ 534 millions de dollars (450 millions d'euros). Le champ Thiof pourrait en rapporter 176 millions de dollars, soit une recette totale en 2008 d'environ 285 millions de dollars. Ce montant est supérieur au flux net d'Aide Publique au développement reçue en moyenne par an entre 1999 et 2003. Le facteur pétrolier sera donc déterminant dans le desserrement de la contrainte extérieure qui a jusqu'ici bridé la croissance et entravé le développement humain durable au niveau du pays.

La perspective de l'exploitation pétrolière suscite beaucoup d'espoir mais aussi d'attentes.

En effet, les scénarii d'évolution future de l'économie mauritanienne seront grandement influencés par le volume de la production pétrolière ainsi que par la manière dont ces ressources seront gérées du point de vue de la durabilité et de l'équité notamment.

La question pétrolière a été abordée à l'occasion de l'atelier organisé en novembre 2004 par le PNUD dans le cadre du projet de dialogue national autour de la réalisation des OMD (voir encadré N°1 plus haut.)

Les préoccupations qui se sont exprimées à cette occasion sont les suivantes :La production de pétrole peut contribuer le plus efficacement à la réalisation des OMD si des engagements concertés à investir les revenus provenant du pétrole dans les secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, les infrastructures routières et du développement rural sont favorisés.

Il faut également œuvrer pour une juste répartition des fruits du pétrole par l'investissement des revenus générés dans les secteurs sociaux, tout en assurant une bonne répartition régionale. En outre, le développement durable nécessite que la politique pétrolifère de la Mauritanie soit basée sur un effort volontariste d'industrialisation par le pétrole. Le raffinage du pétrole et la liquéfaction du gaz sur le territoire national doivent également amener à un élargissement du marché mauritanien par l'intégration régionale en créant des oléoducs et des gazoducs vers les pays frontaliers.

Il faut en outre soutenir la production électrique pour la consommation nationale et l'exportation vers les pays voisins par la création de centrales employant le gaz, et entamer une politique de discrimination positive sur le marché national du prix de produits pétroliers et gaziers pour non seulement favoriser les investissements consommateurs d'énergie mais aussi pour décourager les velléités inflationnistes.

Enfin, il faudrait créer, à court terme, des centres de formation pour les ouvriers spécialisés et un Institut pour les cadres moyens pré-financés sur les recettes futures.

IV. Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Indicateurs :	1990	1992	1997	2000	2001	2003
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,72	0,80	0,91	0,92	0,92	0,93
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes			0,49	0,77	0,77	0,78
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national		0	0,75	0,75	4,5	4

(Sources : MEN, SECF, PNUD..)

Situation et tendances :

La situation de la femme mauritanienne a connu une évolution favorable au cours de deux dernières décennies et son rôle dans la société s'est vu renforcé. Cette amélioration concerne notamment l'éducation primaire, l'emploi public et l'accès aux sphères de décision. Cependant, le statut général de la femme demeure moins valorisant que celui de l'homme dans plusieurs domaines : durée des études dès le niveau secondaire, accès à l'enseignement technique et scientifique, emploi notamment privé, accès aux ressources et facteurs de productions (terre, finances, etc.), etc. D'autre part, les femmes sont victimes de pratiques néfastes comme l'excision (qui concernait 75% des femmes en 2000) ou le gavage.

Au niveau éducatif, la Mauritanie a réussi au cours des dernières années à relever de manière considérable son taux brut de scolarisation dans le premier cycle primaire et à réduire dans des proportions remarquables l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons pour ce niveau d'enseignement. Si bien que le rapport mondial sur le développement humain réalisé par le PNUD en 2003 cite la Mauritanie comme exemple dans ce domaine. Cet écart éducatif est même devenu à l'avantage des filles depuis 2002 (voir objectif 2 plus haut.) Ainsi, le taux brut de scolarisation (TBS) était de 92,7% pour les filles en 2003 contre 90,7% pour les garçons.

Cependant, les filles restent moins longtemps au niveau de l'enseignement secondaire que les garçons (voir objectif 2 plus haut.)

L'interruption de la scolarité des filles en fin de premier cycle de l'enseignement et au moment du passage au secondaire s'explique par les principaux facteurs suivants : le nombre insuffisant d'écoles primaires à cycle complet (en 2003, 83% des écoles primaires étaient à cycle incomplet) et leur répartition inéquitable entre les zones géographiques, notamment en milieu rural, le nombre insuffisant d'établissements d'enseignement secondaire et leur mauvaise répartition géographique, l'accaparement par les activités domestiques liées aux conditions socio-économiques du ménage.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la proportion des filles inscrites est encore plus faible qu'au niveau secondaire même si une telle proportion continue de s'améliorer puisque les étudiantes représentaient seulement 21,25% des effectifs en 2002 au niveau de cet ordre d'enseignement (20,69% en 2001.) Entre 1992 et 1999, ce taux était resté globalement stable autour d'une valeur de 15%.

En termes d'alphabétisation, la femme accuse un retard par rapport à l'homme. Selon l'étude réalisée par le CMAP en 2005 (voir plus haut), la moitié des femmes mauritaniennes, tous âges confondus, demeurent analphabètes (49,9%) alors que seuls 42,8% des hommes le sont, ce qui correspond à un sexe ratio de 0,78 pour la tranche d'âge 15-24 ans.

Néanmoins, l'écart entre filles et garçons se réduit rapidement. En 1997, 72,2% des femmes étaient analphabètes, contre 44% d'hommes, soit un ratio femme/homme de 0,50 correspondant à une femme alphabétisée pour deux hommes.

Au niveau de l'activité économique, le sous-emploi global touche davantage les femmes que les hommes. Néanmoins, l'évolution dans ce domaine est également favorable pour les femmes. On estime que la proportion des femmes dans la population occupée de manière générale est passée de 24.11% en 1988 à 35.8% en 2000. Cette progression est reflétée dans l'évolution de la structure des emplois dans la fonction publique (21,3% de femmes en 1997, 23,6% en 2000.) Selon l'EPCV 2000, le taux d'activité des femmes est de 43% et le taux de chômage féminin est de 34% alors qu'il n'est que de 26% pour les hommes.

Selon une étude menée en 2003 en vue d'actualiser la SNPF, la contribution des femmes au PIB mesurée à partir de leur présence dans les différents secteurs d'activité a augmenté passant de 23,5% en 1988 à 28,1% en 2000. Les secteurs d'activité des femmes sont dans l'ordre : l'agriculture (avec 48,6% des femmes actives), l'administration (14,6%) et le commerce (13,5%).

La situation des femmes s'améliore aussi en ce qui concerne l'implication dans la vie publique. Ainsi, en 2004 environ 20% des membres du gouvernement sont des femmes avec quatre (4) femmes ministres sur un total de vingt et un (21) membres du gouvernement. Le nombre de femmes parlementaires a augmenté au fil des élections et des efforts sont en cours en vue d'une augmentation plus significative lors des prochaines consultations électorales, notamment à travers l'introduction possible d'un système de quotas.

Alors qu'on ne comptait aucune femme parlementaire en 1992, en 2003, il y a 6 femmes parlementaires, soit un taux de 4% de sièges occupé par une femme. Les femmes représentent 4% des sénateurs (3 femmes sur 56) et 4% des députés (3 sur 81sièges). Une femme est présidente de parti politique sur un total de vingt six (26). Une (1) femme est Maire d'un chef-lieu de région en 2001 et cent (100) fauteuils de conseiller municipal étaient détenus par des femmes (soit 3% des sièges.) Cette proportion a augmenté et est passée à 10% en 2003.

Cependant, on observe qu'au niveau des postes de responsabilité dans la fonction publique, du ministre au chef de division, seuls 6,6% sont occupés par des femmes contre 93,4% pour les hommes.

Défis

Les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif d'égalité entre les genres se rapportent : **(i)** au statut traditionnel attribué à la femme ; **(ii)** à l'extrême pauvreté des parents et des coûts d'opportunités très élevées pour la plupart des familles ; **(iii)** aux mariages et maternités précoces (une fille sur quatre est mariée à l'âge de douze (12) ans, une sur deux à l'âge de quatorze (14) ans et trois sur quatre à l'âge de dix sept ans (17) ans) ; à la mauvaise rétention scolaire pour les filles notamment aux niveaux secondaire et supérieur ; **(iv)** à l'absence d'un système de quota dans les sphères de décisions; **(v)** à l'insuffisante prise en compte de la dimension socio-économique de la scolarisation des filles notamment des adolescentes (coût d'opportunité pour la famille, etc.) ; **(v)** aux pratiques néfastes dont sont victimes les femmes comme l'excision, le gavage ou les violences. A cela s'ajoute une forme de discrimination qui s'est développée au cours des dernières années et qui consiste à punir pénalement les femmes victimes de viol au même titre que l'auteur de cette agression odieuse au motif de « l'adultère » ; **(vi)** à certaines pratiques sociales comme le mariage précoce, le divorce, la polygamie, etc.

Environnement favorable

Malgré l'importance des défis à relever, il existe, tout de même, aujourd'hui un environnement favorable à l'amélioration de l'équité entre les deux sexes: **(i)** L'environnement affectant la condition de la femme a connu des transformations significatives au cours de la dernière décennie, avec une volonté politique affirmée de la part des pouvoirs publics de promouvoir les femmes ; qui s'est concrétisée par la création d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en 1992, la formulation d'une Stratégie Nationale pour la Promotion Féminine en 1995, réactualisée en 2000 et qui a été à nouveau actualisée en 2004-2005; **(ii)** l'adoption par l'Assemblée Nationale en 2002 d'une loi qui rend

obligatoire l'enseignement des enfants, y compris celui des filles, de 6 à 14 ans ; **(iii)** La ratification par la Mauritanie de certaines conventions internationales dont la CEDEF et la CDE (Convention sur les Droits des Enfants); **(iv)** l'adoption en 2001 d'un Code du Statut Personnel qui garantit davantage de droits aux femmes notamment en matière de mariage et de divorce; **(v)** Le lancement en 2001 du projet pour l'éducation des adolescentes sur la base d'une approche socioéconomique.

Priorités pour l'aide au développement

Les partenaires au développement pourraient contribuer à la réalisation de l'objectif à travers un appui ciblé sur les principaux domaines suivants: **(i)** Amélioration des conditions de vie des familles pauvres pour favoriser la scolarisation des filles ; **(ii)** Création de structures adaptées d'accueil pour les filles déplacées de leurs lieux de résidence d'origine en vue de pouvoir poursuivre leur scolarité et adaptation des infrastructures scolaires dans les établissements (approvisionnement en eau potable, construction de latrines...); **(iii)** Mobilisation sociale et plaidoyer en faveur de la scolarisation des filles ; **(iv)** Lutte contre les pratiques néfastes (excision, gavage, violences, etc.) ; **(v)** Appui à la promotion des normes internationales (conventions ratifiées) et à leur mise en œuvre ; **(vi)** Amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production (l'eau, la terre, le capital et la technologie) ; **(vii)** Promotion de l'accès aux nouvelles technologies simples, peu coûteuses et maîtrisables par les femmes; **(viii)** appui à une plus grande participation des femmes au processus de décision, à travers un plaidoyer pour l'introduction de quotas spécifiques et la sensibilisation des acteurs nationaux, y compris les femmes.

Aperçu de l'environnement pour le suivi et l'évaluation

<i>Eléments de l'environnement pour le suivi</i>	<i>Evaluation</i>		
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Probablement **Potentiellement**
 Invraisemblablement Données insuffisantes

Etat de l'environnement favorable :

Fort **Moyen**
 Faible mais s'améliorant Faible

V. Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

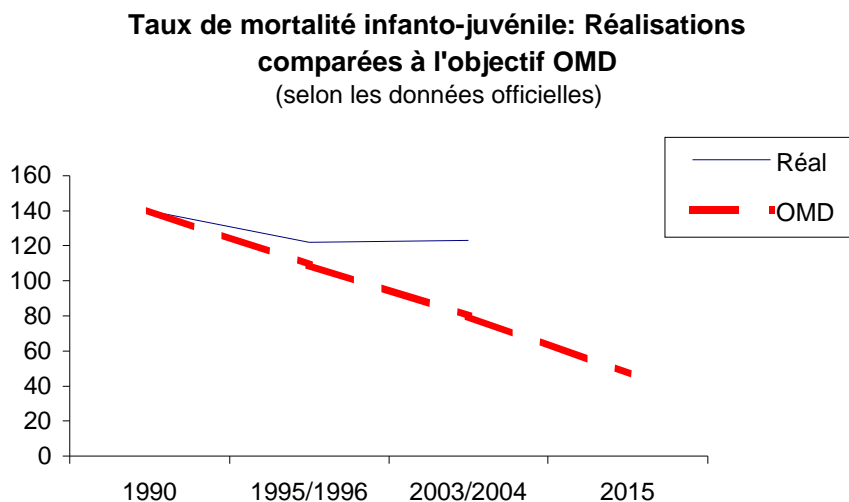
Cible 5 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Indicateurs :

Taux de Mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour mille)

Taux de mortalité infantile (pour mille)

Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole.



Situation et Tendances

La situation sanitaire de la population Mauritanienne demeure globalement déficiente malgré les progrès relatifs accomplis au cours des dernières années dans le cadre des plans sectoriels successifs.

Les principales causes de morbidité sont : le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les gastro-entérites et les parasitoses, les maladies liées à l'habitat, à l'environnement, à la qualité de l'eau et aux conditions alimentaires. L'hépatite virale notamment de type B confirme sa forte prévalence.

Les maladies non transmissibles comme le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, l'hypertension artérielle et les troubles psychiques ont vu leur incidence s'accroître considérablement au cours des dernières années. La malnutrition contribue de son côté à fragiliser le contexte sanitaire général.

Depuis la parution en février 2003 du premier rapport sur les OMD, l'évolution de l'environnement global du secteur n'enregistre pas de facteur nouveau déterminant pour l'atteinte des cibles de la santé.

L'enquête sur la pauvreté réalisée à Nouakchott en 2003 et dont les résultats ont été diffusés en 2004 montre que l'état sanitaire de la population s'est légèrement détérioré au niveau de la capitale entre 2000 et 2003. Le taux de morbidité serait passé de 7,7% en 2000 à 9,6% en 2003. La proportion des enfants qui n'ont reçu aucun vaccin est passée de 0,6% en 2000 à 4,5% en 2003.

Le taux de mortalité infanto-juvénile stagne selon une enquête nationale EMIP réalisée en 2004. La mise en œuvre réelle du programme national de vaccination au cours des deux dernières années semble marquer le pas.

L'analyse de l'évolution de long terme des indicateurs d'impact au niveau du secteur indique une tendance globale à la baisse des mortalités infanto-juvénile et infantile. Cependant, cette baisse a été obtenue principalement avant les années 1990. Depuis lors, on observe plutôt une évolution en pallier (stagnation) des indicateurs de mortalité (comme l'indique le graphique présenté plus haut.)

Le taux de mortalité infanto-juvénile (moins de cinq ans) demeure à un niveau élevé. Selon l'EM IP 2003-2004, il s'est établi à 123 décès pour 1000. La situation s'est même légèrement dégradée depuis la dernière enquête EMIP réalisée en 1996 et qui avait abouti à un taux de 122 pour 1000.

Le taux de mortalité infantile (moins de douze mois) s'élève à 74 décès pour 1000. Pour les enfants de moins d'un mois, le taux est d'environ 40 pour 1000¹. Si l'on considère les tendances de la mortalité des enfants au cours des 20 dernières années, on constate que les niveaux de mortalités ont baissé : la mortalité avant l'âge de cinq ans serait passé de 164 pour mille en 1982, à 123 en 2003. On aurait donc assisté à une baisse de la mortalité des moins de 5 ans de l'ordre de 25 %, mais la grande partie de cette baisse, comme indiqué plus haut, serait enregistrée avant les années 1990. Depuis lors, la mortalité des enfants semble stagner. De plus, les données de l'OMS et de l'UNICEF font état d'un taux de 182 pour 1000 en 1995. C'est pourquoi et pour assurer une comparabilité de données dans l'évolution du taux, les données du gouvernement seront retenues conformément aux directives du rapport.

L'examen de la mortalité par niveau d'instruction montre que les taux de mortalité infantile diminuent quand le niveau d'instruction de la mère augmente. Alors que le taux de mortalité est de 87 pour mille chez les enfants dont les mères sont sans instruction, il est de 51 pour mille chez les enfants dont les mères ont un niveau d'instruction du secondaire et plus. La mortalité juvénile varie de 72 pour mille chez les enfants dont les mères sont sans instruction à 32 pour mille chez ceux dont les mères ont une instruction primaire et 17 pour mille quand la mère a un niveau secondaire ou plus.

Les principales causes de mortalité infanto-juvénile sont (i) les infections respiratoires aiguës (IRA), (ii) les diarrhées, (iii) le paludisme, (iv) la malnutrition et (v) les épidémies de rougeole.

Cette situation nécessitera donc le développement de stratégies ciblées de vaccination, de nutrition, de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de lutte spécifique contre les causes les plus fréquentes (diarrhées, IRA, paludisme). L'implication active des communautés permettra une efficacité de ces actions et garantira leur durabilité en les sous-tendant par une action massive de communication visant le changement de comportement.

Quant à la rougeole, le taux de couverture est de 66.02%, si on en croit l'annuaire statistique du Ministère de la santé et des affaires sociales le plus récent contre 42% en 1990.

C'est ainsi qu'en 2003, un nombre de 733000 doses de vaccin a été administré aux enfants de moins de 5 ans.

Dans ce cadre, il a été administré au niveau national **94 630** doses de BCG et **74 494** doses de Rouvax, ramenant ainsi le taux de couverture en BCG à **83.86%** dans les structures de santé primaires du pays et **69,97%** celui de Rouvax.

Le PEV inclut désormais la vaccination contre l'hépatite B depuis le mois de mars 2005.

Défis

Le système de santé en Mauritanie a souffert au cours des dernières années (avant 2001) d'un déséquilibre croissant de l'allocation des ressources tant en terme de type de dépense (ratio investissement/fonctionnement très élevé) qu'en terme de niveau d'allocation (vers le secteur tertiaire et administratif au dépens des secteurs primaire et secondaire, ce dernier étant particulièrement mal doté.)

Les principaux autres défis sont : (i) L'insuffisance de la couverture sanitaire, (ii) l'insuffisance quantitative et qualitative en ressources humaines, (iii) l'insuffisance dans la disponibilité et la qualité des médicaments, vaccins et consommables essentiels, (iv) la mauvaises qualité des services sanitaire, (v) la mauvaise accessibilité financière et géographique, (vi) le faible niveau d'efficacité et d'efficience des dépenses. A cela s'ajoutent la pauvreté et l'exclusion de certains ménages au niveau rural et périurbain, le manque d'implication suffisante des communautés à la base dans le cadre de l'approche participative et l'absence de stratégie efficace de communication en direction des populations et des acteurs impliqués dans le secteur.

¹ EDSM 2001

La dépense publique de santé est de plus inégalement répartie entre les wilayas. La wilaya de Nouakchott en particulier reçoit par habitant plus de deux fois ce que reçoivent les six wilayas les plus pauvres.

Environnement favorable

Il est caractérisé d'abord par l'environnement global du secteur de la santé. Lequel est marqué par : la mise en place en 2005 d'une Politique Nationale de Santé et des Affaires Sociales couvrant la période 2005-2015 qui est cohérente avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), une réactualisation du Cadre de Dépense à Moyen terme pour la période 2005-2007, la formulation de stratégies spécifiques visant la réduction de la mortalité des enfants (PCIME, SNOU, SOU), l'amélioration du cadre institutionnel et juridique par l'implication de la société civile et du secteur privé, l'émergence des mutuelles de santé qui bénéficie de l'appui de l'UNICEF et du FNUAP, etc.

Par ailleurs, l'intérêt accordé par les autorités au secteur de la santé auquel s'ajoute le contexte favorable de l'initiative PPTE se sont traduits en une augmentation sensible des dépenses de santé. Celles-ci sont passées de 4 419,85 Millions d'UM en 2001, à 7 367,58 Millions d'UM en 2002, puis à 7 861,87 en 2003 pour s'établir à 7 915,04 Millions d'UM en 2004², soit une progression de 66,69 % en 2002, 6,71 en 2003 et 0,68 % en 2004, soit une augmentation de près de 75% en 3 ans.

En pourcentage du PIB, ces dépenses ont évolué, passant de 2 % en 2001 à 3,4 % en 2004. Ce résultat confère à la Mauritanie une amélioration de sa dépense de santé par personne passant de 8 \$US en 2001 à 11 \$ US en 2004. Malgré cette évolution positive, ce résultat situe la Mauritanie dans le groupe de pays à dépenses de santé moyenne pour la sous région, où les dépenses de santé varient entre 5 et 12 dollars par habitant et restent largement en dessous des 20 dollars par tête d'habitant comme recommandé au niveau international³ pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

Une stratégie nationale de nutrition a été formulée en 2004.

Les principales actions concrètes menées depuis la parution du dernier rapport sur les OMD ont été les suivantes : i) la construction de 3 centres de santé et 62 postes de santé, ii) l'achèvement en cours de la réhabilitation de 7 hôpitaux régionaux, iii) la construction d'une clinique de cardiologie à l'HCZ et la clinique de porte du CHN, iv) l'acquisition d'équipements pour 54 PS, 34 CS et 29 autres PS en cours de réception, v) l'acquisition de 21 ambulances, vi) l'acquisition de quantités importantes de médicaments, vaccins et consommables, vii) la poursuite de la formation du personnel et le recrutement de 282 agents de santé, viii) le paiement des primes de zones et de technicité, ix) la poursuite de l'opérationnalisation de la CAMEC et du CNTS, x) l'adoption des textes du recouvrement des coûts qui a permis l'amélioration de l'accès financier des plus pauvres aux soins de santé, xi) la poursuite de la mise en oeuvre de l'approche de contractualisation et mise en place de quelques expériences sur la mutualisation, xii) la finalisation des plans sectoriels de lutte contre le Sida au niveau des différents secteurs ainsi que ceux des ONGS et leur transmission au SENLS pour leur mise en oeuvre, xiv) la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation en faveur des groupes cibles des programmes prioritaires avec la participation active de la société civile, xv) la réalisation de séminaires et de campagnes de sensibilisation en faveur de la politique de population, xvi) l'analyse, la publication et diffusion de données sur la population (Recensement national, EDSM), xvii) la poursuite de la mise en oeuvre du projet NUTRICOM à travers la mise en place d'un nombre important de CNC et la revitalisation des CREN, xviii) l'organisation de campagnes spéciales de vaccination contre la rougeole au niveau des régions du Brakna et du Tagant.

Priorités pour l'aide au développement :

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif, l'assistance des partenaires est nécessaire et elle devra se concentrer sur les domaines suivants: **(i)** Renforcement des actions d'appui au secteur sanitaire notamment pour les aspects relatifs à la santé curative et préventive ; **(ii)** Développement des infrastructures et équipements sanitaires et nutritionnels ; **(iii)** Encouragement de la participation des

² Pour l'année 2004, le budget de la santé est considéré exécuté à 90 % des salaires et à 68 % (moyenne exécution 2002 –2003) des autres dépenses.

³ Forum mondial sur les OMDs Santé, Genève, 2003.

communautés à travers une approche plus participative, (iv) Décentralisation de l'offre de soins et de médicaments ; (v) Mise en place d'une réglementation pour la distribution et l'achat de médicaments ainsi que la politique de contractualisation (CAMEC) ; (vi) Formation du personnel de santé et renforcement des capacités des structures sanitaires.

Environnement pour le suivi et l'évaluation :

Eléments de l'environnement pour le suivi	Evaluation		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'utilisation et d'incorporation des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Probablement

Potentiellement

Invraisemblablement

Données insuffisantes

Etat de l'environnement favorable

Fort

Moyen

Faible mais s'améliorant

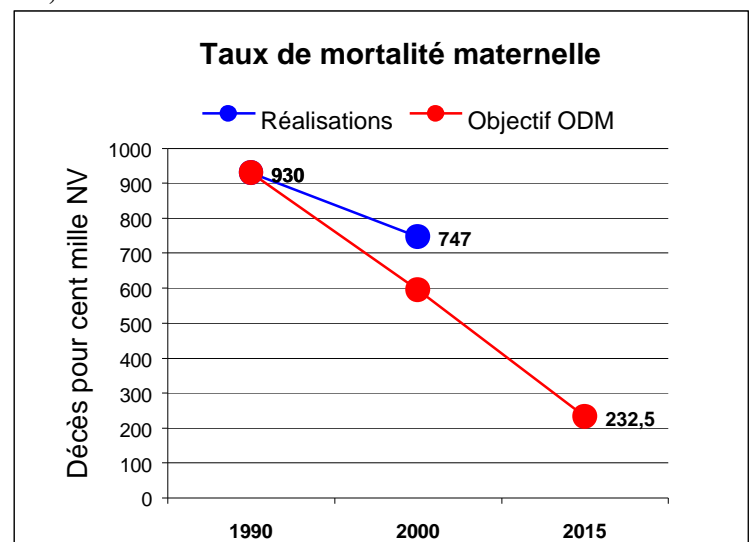
Faible

VI. Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateurs	1990	2000
Taux de mortalité maternelle (pour cent mille naissances vivantes)	930	747
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	40%	57%

(Sources : Enquête MICS 1995-MSAS, EDMS 2002)



Situation et Tendances

La mortalité maternelle constitue l'un des principaux défis de santé publique en Mauritanie. En effet beaucoup trop de femmes Mauritaniennes perdent la vie en la donnant. Quel paradoxe !

Elle est estimée ⁴ à 747 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (EDSM 2000/2001) ; ce taux inquiétant, est du essentiellement à la proportion élevée de grossesses à risque (grossesses précoces et rapprochées), et à une faible accessibilité aux soins obstétricaux d'urgence (SOU) de qualité, en particulier la césarienne. L'hémorragie de la délivrance, la dystocie, les complications de l'hypertension artérielle (éclampsie en particulier) et l'anémie sont les principales causes immédiates des décès périnataux. La répartition inéquitable du personnel médical en particulier les sages femmes constitue quant à elle un handicap au développement des soins obstétricaux d'urgences au niveau périphérique et secondaire de la pyramide sanitaire.

⁴ EDMS 2001 selon méthode des soeurs

Le taux d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié est estimé à 57% en 2003. Les naissances sont beaucoup plus souvent assistés par du personnel de santé en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce taux varie beaucoup avec le niveau d'instruction des mères. La moyenne de consultation prénatale par femme est de 2,14 en 2003.

Le taux de recours à la contraception, toutes méthodes confondues, demeure très faible et s'établit à 8%. La couverture du vaccin antitétanique chez les femmes enceintes est de 35,78% en 2003⁵. Le gavage constitue une pratique traditionnelle très répandue en Mauritanie. Elle est néfaste pour la santé des femmes. En 2000, une femme sur cinq (22%) était ou a été victime du gavage.

Défis

Les défis inhérents à la réduction de trois quarts de la mortalité maternelle à l'horizon 2015 sont principalement : **(i)** La nécessité d'améliorer la couverture géographique par les formations et centres de santé; **(ii)** La mise en œuvre d'un paquet de soins maternels/néonataux intégrant les soins prénataux, les accouchements assistés et les soins néonataux au niveau de l'ensemble des structures sanitaires du pays; **(iii)** La mise en place d'un paquet de référence obstétricale/néonatale ; **(iv)** La maîtrise de la fécondité; **(v)** la nécessité d'une meilleure prise en charge des hémorragies et des distosies; **(vi)** La mise en place d'un système d'intervention intégré (amélioration de la couverture vaccinale des femmes enceintes, promotion des accouchements assistés, promotion des soins néonataux, amélioration du système d'approvisionnement en médicaments et en équipements, etc.) et l'amélioration de la prophylaxie anti-paludéenne et de l'état nutritionnel des femmes.

Environnement favorable

En plus de l'environnement favorable qui prévaut au niveau général du secteur et qui a été décrit plus haut, des facteurs environnementaux spécifiques à la santé maternelle méritent d'être soulignés. Il s'agit de

- * la place de choix accordée à la réduction de la mortalité maternelle dans la politique nationale de santé et des affaires sociales dont l'objectif explicitement énoncé est de contribuer à l'atteinte des OMD ;
- * la mise en œuvre du plan stratégique de santé de la reproduction, du programme de la maternité à moindre risque, les mesures visant à améliorer l'accès géographique aux activités de santé et qui contribuent à instaurer un environnement favorable au succès de la politique d'amélioration de la santé maternelle (politique nutritionnelle), le large plaidoyer sur la santé maternelle mené désormais auprès du personnel de santé impliqué dans la mise en œuvre des activités des programmes de santé maternelle, des élus locaux, des décideurs et de la société civile; le renforcement de la décentralisation de la politique sanitaire et de la contractualisation; le renforcement des structures sanitaires régionales par leur équipement en matériel médical approprié, médicaments de base et contraceptifs, La formation et l'encadrement du personnel en technique de planification familiale (PF); en allaitement maternel et en IST/SIDA, le renforcement de la surveillance de la grossesse, de l'accouchement, et du post-partum; la promotion de l'espacement des naissances; l'élévation progressive du niveau d'instruction des femmes.
- * Un vaste programme de mise à niveau des hôpitaux régionaux a été mis en œuvre depuis 2002 visant en particulier (i) la réhabilitation/extension des locaux, (ii) la fourniture d'équipements, (iii) la dotation des hôpitaux en chirurgiens, gynéco-obstétriciens et pédiatres ; (iv) l'amélioration de l'accès physique aux services secondaires essentiels, en particulier les soins maternels et néonataux.

Par ailleurs, les systèmes novateurs de forfait obstétrical, de mutualisation et de prise en charge des indigents devraient garantir l'accessibilité financière des services de santé.

Priorités pour l'aide au développement

L'appui des partenaires au développement pourrait s'inscrire dans le cadre des priorités suivantes : **(i)** Le renforcement de la fonctionnalité, de l'accès et de la qualité des services de santé primaire ; **(ii)** L'amélioration des capacités nationales en recherche opérationnelle ; **(iii)** La disponibilisation des soins obstétricaux et néonataux d'urgence à une large échelle ; **(iv)** L'adoption d'une approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition chez les femmes en particulier celles qui allaitent et celles qui sont enceintes; **(v)** L'appui à la mise en œuvre de l'initiative de Bamako à travers la généralisation des mécanismes de financement de soins de santé maternelle à des prix abordables.

⁵ Annuaire Statistiques Sanitaires 2003

Environnement pour le suivi et l'évaluation

Éléments de l'environnement pour le suivi	Évaluation		
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Probablement Potentiellement
Invraisemblablement Données insuffisantes

Etat de l'environnement favorable

Fort Moyen
Faible mais s'améliorant Faible

Encadré N°5 :

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle

Au regard des expériences vécues dans des pays à forte prévalence du VIH/SIDA, la Mauritanie connaît actuellement la situation « piège » par excellence.

En effet, dans ce pays, l'épidémie se caractérise par une faible prévalence et une forte incidence.

Ainsi, si l'épidémie ne concerne encore qu'une proportion faible de la population, que 1% de la population totale comparativement aux autres pays africains, elle se propage quant à elle à un rythme inquiétant. Selon les chiffres officiels, le taux de prévalence du virus dans la population en général a fortement augmenté en passant de 0,3% en 1992 à 1% en 2000 (taux atteint dans certaines zones couvertes par l'enquête auprès des femmes enceintes réalisée en 2001.)

Conscient de cette situation, le gouvernement Mauritanien manifeste un intérêt croissant pour la problématique du VIH/SIDA. Cet intérêt s'est matérialisé par la création en 2002 d'un conseil national du SIDA présidé par le Premier ministre lui-même et l'adoption d'un cadre stratégique multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.

Le SENLS (Secrétariat Exécutif National pour la Lutte contre le Sida), organe exécutif du conseil national précité, met en oeuvre depuis 2003 un ambitieux programme MAP doté d'une importante enveloppe financière.

Dans le cadre du programme MAP doté d'un budget de 24 millions US\$, les principales actions suivantes ont déjà été mises en oeuvre : La finalisation des plans sectoriels, la finalisation des plans d'action des ONG, l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation en direction des groupes cibles et du grand public, le lancement des travaux de construction d'infrastructures de prise en charge des malades et l'engagement du processus d'appui à l'accessibilité financière des traitements ART.

Une nouvelle soumission au Fonds Mondial pour la Lutte contre le VIH/Sida, le Paludisme et la tuberculose est en cours de préparation et sera présentée en juin 2005.

Six défis majeurs devront être relevés par la Mauritanie au cours des prochaines années pour renverser la tendance de propagation de l'épidémie du VIH/SIDA : (i) Le faible niveau de connaissance et d'information de la population sur le VIH/SIDA et les IST ; (ii) Les faiblesses du système de surveillance épidémiologique de l'infection à VIH ; (iii) L'insuffisance des moyens de prévention : Sécurité transfusionnelle, diffusion du préservatif, etc. ; (iv) Le faible niveau de vie de la population ; (v) l'implication insuffisante de la société civile ; (vi) la prise en compte préventive de l'impact de la construction de la route Nouakchott – Nouadhibou qui sera achevée en 2004. Cette route qui reliera l'Afrique de l'Ouest au Maghreb à travers la Mauritanie risque de devenir un vecteur de propagation de l'épidémie.

Compte tenu de l'importance de ces défis et de la dynamique d'évolution de l'épidémie, le principe de prudence conduit à prévoir que celle-ci ne sera pas inversée d'ici 2015.

Encadré N°6 :

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Le paludisme constitue un problème de santé publique majeur en Mauritanie étant donné son impact sur la mortalité et la morbidité générale ainsi que ses répercussions socio-économiques néfastes sur la population.

Il représente en moyenne 22% des causes de morbidité et plus de 51% des causes de décès dans les huit (8) wilayas endémiques du pays (sur treize (13.))

L'enquête nationale sur le Paludisme réalisée en 2003 -2004 a montré l'étendue de ce fléau. Elle souligne néanmoins que 56% des ménages possèdent au moins une moustiquaire, que 31% des enfants des enfants de moins de cinq ans dorment sous une moustiquaire et que 43% des femmes enceintes utilisent une chimioprophylaxie anti-paludéens.

L'environnement favorable est caractérisé par : l'intégration dans la politique nationale des soins de santé primaires (SSP); la mise en place d'un programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) et l'adoption d'un document de politique et nationale de lutte contre le Palu disme (1997); le lancement en 2000 de l'initiative "Faire reculer le Paludisme en Mauritanie"; le lancement des campagnes en faveur de la promotion des moustiquaires imprégnées et la mise en place un plan d'action 2002 -2006 pour combattre cette maladie.

Depuis 2004, le PNLP bénéficie d'un appui financier du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GFATM), exécuté à travers le PNUD. Le volet Paludisme du programme GFATM vise : (i) L'amélioration de la prise en charge correcte et précoce des cas de paludisme; (ii) Le renforcement des activités préventives en matière de paludisme ; (iii) L'amélioration de la détection précoce et de la gestion des épidémies de paludisme; (iv) Le renforcement de la recherche opérationnel le et de la mobilisation sociale; (v) Le renforcement du système de suivi évaluation; (vi) Enfin, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles.

Cet appui est prévu pour s'étaler sur cinq ans.

Les neuf premiers mois de mise en œuvre de cet appui ont permis notamment: (i) la distribution de 20.000 moustiquaires imprégnées longue durée; (ii) la constitution d'un stock important d'insecticides pour l'imprégnation; (iii) La dotation des régions endémiques en médicaments anti -paludiques pour faire face aux épidémies; (iv) La formation de 100 médecins et de 300 infirmiers à la prise en charge des paludéens; (iv) La réalisation de campagnes d'IEC, etc.

Un don du gouvernement japonais a permis la distribution, via l'UNICEF, d'une quantité de 100,0 00 moustiquaires imprégnées longue durée et le renforcement du dispositif décentralisé de diagnostic à travers l'installation de microscopes au niveau des structures de santé.

L'enquête mortalité infantile et paludisme réalisée en 2003 a montré que 56% de s ménages possèdent au moins une moustiquaire et que 42,8% des femmes ont pris un traitement préventif du paludisme au cours de la dernière grossesse.

Sur la base de cette évolution, l'objectif pourrait être probablement atteint.

La tuberculose est une maladie en pleine progression en Mauritanie.

L'ampleur exacte de l'épidémie était mal connue jusqu'en 1987, année à laquelle la première enquête tuberculique a été réalisée. Le risque annuel d'infection (RAI) était estimé entre 2,8 à 5,6 % selon les régi ons. En 1999, l'incidence des cas de tuberculose à microscopie positive est de 240 cas pour 100 000 habitants.

Pour l'année 2001, 6240 cas de tuberculose toutes formes et 2808 cas de tuberculose à frottis positifs étaient attendus. Au cours de la même période, 3521 cas de tuberculose toutes formes et 2036 nouveaux cas contagieux ont été notifiés soit des taux de détection respectifs de 54 % et 69 %, ce qui représente 130 cas de tuberculose toutes formes pour 100 000 habitants et 75 cas contagieux pour 100 0 00 habitants.

La tendance des cas de tuberculose notifiés depuis 1995 montre une diminution progressive du nombre de cas qui est passé de 3849 cas à 3521 cas pour la tuberculose toutes formes de 1995 à 2001. Cette situation s'explique par la mise en place progressive des outils de gestion du programme national de lutte contre la tuberculose dans les régions couvertes par la stratégie DOTS.

Un Programme National de Lutte contre la Tuberculose et la Lèpre (PNLT) a été mis en place.

Il bénéficie depuis 2004 d'un appui financier du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GFATM) exécuté à travers le PNUD. Le programme GFATM vise, suivant son volet Tuberculose, à renforcer l'extension et la mise en place de la stratégie DOTS au niveau des structures de santé. Cette stratégie a été mise en place en 1998 avec l'appui de l'OMS et de la Coopération française au niveau de la wilaya du Trarza comme zone pilote. Le programme national de lutte contre la tuberculose compte étendre progressivement cette stratégie et la renforcer au niveau des régions où elle est déjà mise en vigueur.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Porter de 40 à 60% le taux de couverture des structures de santé par la stratégie DOTS
- Améliorer les performances du programme au niveau central et périphérique
- Enfin réduire de 32 à 15% le taux des perdus de vue au cours du traitement anti-tuberculeux.

Cet appui est prévu pour durer cinq ans.

Les neuf premiers mois de mise en œuvre de l'appui GFATM ont abouti notamment à (i) la formation d'une centaine de médecins à la prise en charge des tuberculeux à travers la stratégie DOTS ; (ii) Le renforcement du réseau national de laboratoire à travers la mise à disposition de microscopes adaptés au Barr ; (iii) La formation de 31 techniciens de laboratoire ; (iv) L'élaboration et la vulgarisation du guide thérapeutique ; (v) La réalisation d'une campagne de recherche des perdus de vue dans plusieurs wilayas ayant débouché sur l'identification et le suivi à Nouakchott de 695 malades sous traitement dont 116 perdus de vue ; la réalisation d'une campagne d'IEC.

Les défis liés à la progression de l'épidémie sont principalement : l'insuffisance des moyens du programme de lutte contre la tuberculose, un taux de couverture de la population par la stratégie DOTS qui n'excède pas 50%, l'insuffisance dans la sensibilisation des décideurs, des personnels de santé et de la population sur la maladie, etc. Ainsi, il apparaît dans ces conditions que l'objectif du point de vue de la tuberculose sera invraisemblablement atteint.

Les contraintes spécifiques et transversales et spécifiques n'augurent cependant que d'une atteinte invraisemblable de la cible.

VIII. Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Indicateurs	1990	1996	2000
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (1000 ha)	1700	1700	1700
Taux d'émission de dioxyde de carbone (T.M. par tête d'habit.)	1,30	1,30	1,20
Proportion des zones forestières par rapport au territoire national	0,40 %	0,35 %	0,30 %

(Sources : MDRE, World Bank Data Base, PNUD.)

Situation et tendances :

En Mauritanie, la contrainte environnementale constitue le défi de développement type auquel ce pays désertique et aride se trouve confronté.

C'est pourquoi, les autorités nationales, prenant conscience de cette menace sur la survie des populations et sur l'équilibre même de la société, lui accordent une importance croissante.

Cette priorité s'est matérialisée au cours des deux dernières années par la formulation d'une stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (SNDD), en application des engagements souscrits lors des deux sommets successifs de Rio et de Johannesburg.

Cette stratégie a été validée au plan technique en 2004. Elle se présente sous la forme de deux documents : la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et le Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE.)

La Stratégie de Développement Durable de la Mauritanie (SNDD), définie à l'horizon 2015 (le même que pour la cible OMD), situe l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins essentiels des groupes les plus pauvres et des exclus.

Elle vise à établir un consensus autour d'une vision globale du développement durable du pays à long terme, à travers une approche stratégique intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale. Elle définit les axes prioritaires autour desquels doit se déployer l'action publique afin d'assurer un développement durable et harmonieux de la nation.

Ces axes prioritaires sont les suivants:

- 1°) Se donner les moyens institutionnels et politiques de gérer efficacement son environnement et ses ressources naturelles.
- 2°) Favoriser l'accès durable aux services de base (articulation avec le CSLP).
- 3°) Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles
- 4°) Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales.
- 5°) Prévoir des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable.

Tandis que la SNDD s'attache à fournir un cadre conceptuel général et cohérent, le PANE, qui s'étale sur une période de cinq ans, vise, sur la base d'un diagnostic de l'état et de la gestion de l'environnement en Mauritanie, à identifier, formuler et à planifier l'ensemble des actions nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique environnementale conforme au concept du développement durable et agrégeant de manière transversale dans le cadre conceptuel précité l'ensemble des actions éparses menées jusqu'ici. Il vise donc à assurer une prise en compte multisectorielle de la dimension environnementale.

La mise en oeuvre de ces deux documents, dont la formulation a constitué une étape cruciale dans le processus de gestion durable des ressources naturelles, déterminera dans une large mesure l'atteinte à terme de la cible.

C'est que la Mauritanie, pays aux trois quarts désertique, situé à cheval entre la zone sahélienne et le Grand Sahara, est aux prises depuis la fin des années 1960 à deux contraintes environnementales majeures toutes deux liées aux perturbations climatiques : le déficit pluviométrique récurrent et la désertification.

Ces deux contraintes ont considérablement déstructuré l'équilibre socio-économique traditionnel d'une société nomade structurée autour d'activités agropastorales et modifié sensiblement les stratégies de survie des populations entraînant un changement brutal dans le rapport de l'Homme à son écosystème.

Si bien que la pression sur les ressources naturelles qui a résulté de ce bouleversement socio-économique s'est accentuée au cours des dernières décennies. Cette situation a progressivement conduit les pouvoirs publics à essayer d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques de développement. Toutefois, les actions engagées découlent encore d'une approche trop sectorielle et paraissent plus ou moins cloisonnées entre elles (absence de transversalité et de synergie.)

En effet, malgré les efforts accomplis, la prise en compte transversale de la problématique du développement durable et de l'environnement au niveau des stratégies, des politiques, et des programmes demeure insuffisante et rien n'indique que la tendance à la détérioration des ressources naturelles se soit arrêtée ou *a fortiori* inversée.

Au contraire, comme l'indique le tableau présenté plus haut, l'avancée du désert se poursuit réduisant la proportion des zones forestières par rapport au territoire national de 0,40% en 1990 à 0,30% en 2000, ce qui correspond à un taux de déforestation d'environ 2,5% par an.

Ainsi, on estime que sur les trente dernières années, 150.000 Km², soit 15% du territoire national, se sont transformés en zone désertique. La part du territoire national constituée de zones protégées pour la préservation de la biodiversité demeure stable autour de 1,7%. La dégradation du milieu naturel affecte en priorité les populations rurales dont 68% vivent en dessous du seuil de pauvreté. La sécheresse qui a encore frappé la Mauritanie en 2002 ne bénéficie toujours pas d'un mécanisme de prévention et de gestion intégré des crises et des catastrophes et ce malgré la mise en place depuis plus de vingt ans d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire. La faune halieutique qui constitue à la fois une ressource économique vitale pour le pays - le secteur de la pêche génère 50% des recettes d'exportation de la Mauritanie et concourt pour 4,5 % au PIB - ne se reproduit pas dans de bonnes conditions en raison de la surexploitation de la ressource. Ainsi, le rendement de la pêche de fond a chuté de deux tiers en quatre ans passant de 156 Kg/Heure en 1992 à 54 Kg/Heure en 1996.

Le démarrage en 2006 de l'exploitation pétrolière off shore soulèvera de nouveaux enjeux liés à l'environnement marin et à l'impact de la production et du transport des hydrocarbures sur l'écosystème marin et côtier.

Défis

Pour assurer à la fois une intégration large des principes du développement durable dans les politiques nationales et une inversion réussie de la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, la Mauritanie doit relever plusieurs défis qui concernent principalement : **(i)** La gestion du fléau récurrent de la sécheresse dans le cadre intégré d'un système de gestion des crises et des catastrophes ; **(ii)** La nécessité d'intensifier la lutte contre la désertification à travers un effort plus diffus au niveau communautaire et une meilleure opérationnalisation des mécanismes de mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification; **(iii)** La préservation des ressources halieutiques et du milieu marin (notamment à travers une exploitation écologique des gisements pétroliers Off Shore dont l'exploitation est annoncée pour 2005) et côtier ; **(iv)** La préservation de l'environnement urbain dans un contexte d'urbanisation accélérée et peu organisée ; **(v)** L'intégration de la dimension économique de la protection de l'environnement comme moyen direct de lutte contre la pauvreté à travers par exemple la création massive d'emplois liés à la protection de l'environnement (chantiers de reforestation, de protection du littoral, apparition de nouveaux métiers, etc. ; **(vi)** Le degré de rapidité du processus de mise en œuvre de la SNDD et du PANE le niveau de participation effectif de la société civile à l'ensemble du processus; **(vii)** Le besoin en renforcement de capacités au niveau de l'administration, des structures de développement communautaires et des organisations de la société civile ; **(viii)** L'absence de coordination entre les différents départements pour la mise en place d'une stratégie ou d'un plan d'action national de communication, d'information, de formation et de sensibilisation en matière de développement environnemental ; **(ix)** l'inexistence, au plan juridique, de textes réglementaires d'application des différentes lois portant sur le développement durable et l'environnement ; **(x)** La multiplication des structures de tutelle, l'absence de communication et le manque de coordination entre les différents programmes ; **(xi)** La prise en compte de l'impact environnemental de l'exploitation pétrolière off shore : les normes internationales les plus récentes en matière d'enfouissement des déblais, de pompage, de chargement et de transport doivent être observées avec la plus grande vigilance. A cet égard, l'étude d'impact environnemental menée par l'opérateur privé devrait être réactualisée en vue de sa validation nationale (gouvernement, société civile.)

Environnement favorable :

En plus de la SNDD et du PANE, cités au point précédent, un important texte de loi a été promulgué par le Parlement en 2005, il s'agit du code de l'eau. Un code pastoral est en cours d'adoption également. Ces deux textes viendront compléter l'arsenal juridique déjà mis en place pour régir le thème du développement durable et de l'environnement.

En effet, à la suite de la conférence internationale sur l'environnement et le développement durable qui s'est réunie à Rio de Janeiro en 1992 et aux conférences internationales ayant un lien avec le développement durable qui l'ont suivie, la Mauritanie s'est engagée dans un processus d'intégration du thème du développement durable et de la protection de l'environnement dans ses politiques de développement. Pour mener ce processus dans de bonnes conditions et pour en assurer une coordination et un suivi permanents, le Gouvernement a entrepris à partir de 1992 des réformes institutionnelles qui ont favorisé l'adaptation du cadre juridique qui couvre désormais une large gamme de champs liés au développement durable et à l'environnement grâce à la promulgation de nouveaux textes: Code de l'Environnement en 2000; Code de l'eau en 2005, Loi portant code du Pastoralisme en 2000 ; Code forestier en 1997 ; Code de l'Electricité en 2001 ; Loi régissant le Parc National du Banc d'Arguin en 2000 ; Code Minier en 1999 ; Recueil de la réglementation sur l'urbanisme en 2000 ; Loi portant sur la réglementation de l'activité touristique en 1996, etc.

Ce processus d'ajustement au nouvel environnement international s'est traduit par la ratification des principales conventions internationales issues des différentes conférences précitées : (i) La Convention sur la Diversité Biologique (CBD) : sa mise en œuvre a fait l'objet d'une stratégie sur la Diversité Biologique sous-tendue par un plan d'action qui a été validée en 1999. Dans ce cadre, un projet conjoint entre la Mauritanie et le Sénégal pour la préservation de la biodiversité dans la zone du fleuve Sénégal est mis en œuvre depuis deux ans ; (ii) La Convention cadre sur les changements climatiques : sa mise en œuvre a démarré par l'élaboration d'une communication nationale en 2002. ; (iii) Le Protocole de Montréal sur la protection de la Couche d'Ozone ; (iv) La Convention sur la lutte Contre la Désertification (CCD) qui sera mise en œuvre à travers le Plan d'Action National (PAN) validé en juillet 2002.

Depuis la parution en 2003 du premier rapport de suivi des OMD, la mise en œuvre de ces conventions s'est traduite, outre la formulation de la SNDD et du PANE, par des actions qui ont porté sur :

- La poursuite de la mise en oeuvre des conventions internationales sur l'environnement et du PAN/LCD et du PANE (Convention sur la biodiversité : réalisation d'une Monographie Nationale transmise au PNUE, changements climatiques : achèvement et présentation de la première communication nationale à la 7ème conférence des parties à Marrakech, Zones humides : poursuite du dénombrement des oiseaux d'eau par le Réseau National),
- La préservation des ressources naturelles à travers la poursuite de la mise en oeuvre du programme de butanisation (mise en place en 2003 par le PARP de 17 dépôts de vente de gaz butane au profit de 17 collectivités au Tagant et au Brakna), et la poursuite des efforts de reboisement (production en 2003 de 1.702.000 plantes par la DEAR qui ont permis de reboiser 1.753 ha tant en mise en défens qu'en reboisement simple), de protection de forêts (réalisation physique en 2003 de 1.500 km de pare-feux) et ensemencement aérien dans les Wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol, de l'Adrar et du Tagant

De nombreux programmes ont été exécutés en Mauritanie, depuis le premier choc pluviométrique de 1973, qui visent à lutter directement contre la désertification et ses effets sur l'environnement ou qui comportent des composantes lutte contre la désertification. Certains de ces programmes sont antérieurs à la CDD et leur exécution remonte parfois aux années 1970. L'ensemble de ces projets et programmes ont débouché sur des acquis encourageants en matière de formation, d'expérimentation de nouvelles techniques ainsi que de valorisation et d'échange d'expériences aux niveaux communautaire, villageois et régional dans le domaine de la conservation de ressources naturelles : reboisement, fixation des dunes, conservation des eaux de surface et lutte contre l'érosion des sols. L'éducation environnementale a su de son côté créer un début de prise de conscience collective sur la problématique environnementale sous toutes ses dimensions. Au plan stratégique, la Mauritanie a défini un ensemble de cadres stratégiques globaux ou sectoriels qui sont de nature à favoriser

l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales et de préserver les ressources naturelles.

Au plan global, le CSLP adopté en 2001 qui souligne le lien entre pauvreté et environnement, retient la protection de l'environnement comme axe essentiel d'intervention par la réduction de la pauvreté. Le CSLP prévoit en particulier « d'intégrer l'environnement comme dimension de tous les projets de développement rural. » La stratégie de développement du secteur rural qui couvre la période 1998-2010 est articulée autour de quatre (4) objectifs prioritaires dont l'un vise à « protéger et à conserver les ressources naturelles. »

L'Observatoire du DHD a produit quatre rapports nationaux sur le DHD et initié d'encourageant es d'activités de développement à la base dans le cadre de l'opérationnalisation du concept du DHD. Au plan sectoriel, on peut citer également : la stratégie de gestion durable des ressources en énergie domestique ; la stratégie du secteur de l'eau, la stratégie du secteur des mines; la stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime.

Un important projet financé par le PNUE et exécuté par le PNUD a été formulé et devrait démarrer en 2005. Intitulé « Pauvreté et environnement », il vise entre autres objectifs le renforcement de la prise en compte de la dimension environnementale au niveau du CSLP.

Priorités de l'aide au développement:

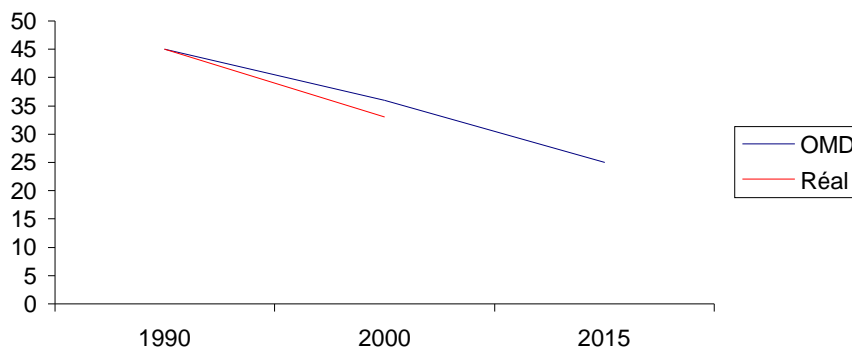
Pour permettre à la Mauritanie d'atteindre l'objectif, les apports en aide extérieure à ce pays devraient se porter essentiellement sur: (i) L'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales liées au développement durable et à l'environnement ; (ii) L'assistance en matière de mise en œuvre des conventions internationales sur le développement durable et l'environnement ; (iii) L'impulsion du processus PANE et le financement de sa mise en œuvre ; (iv) Le renforcement des capacités des institutions nationales de coordination et de suivi impliquées ainsi que des organisations de la société civile engagées dans ce domaine ; (v) Le renforcement de la recherche océanographique et de pêche orientée vers le suivi de la ressource et le renforcement des moyens de surveillance maritime ; (vi) L'appui à l'observatoire du DHD et de la pauvreté ; (vii) L'appui à la définition d'un plan national de gestion des crises et des catastrophes (Contingency Plan) ; (viii) L'appui en matière de suivi et de veille liés à l'impact environnemental de l'exploitation pétrolière off shore.

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.

Indicateur	1990	2001
Proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	45 %	33 %

(Sources : MHE-DH, UN Statistics Division, EDSM 2000.)

**Proportion de la population privée d'eau potable:
réalisations comparées à l'objectif OMD**



Situation et tendances :

Pays sahélien et majoritairement désertique, la Mauritanie est confrontée à un défi permanent : la gestion de l'eau. La ressource hydrique y est rare et le coût de son exhaure est élevé face à une sédentarisation dispersée sur un territoire immense.

C'est pourquoi cette ressource est considérée comme stratégique et bénéficie d'une attention particulière de la part du gouvernement mauritanien compte tenu par ailleurs de son importance dans l'amélioration des conditions de vie des populations et dans la lutte contre la désertification.

Ainsi, l'accès à l'eau potable constitue l'une des priorités du CSLP, adopté en 2001, dont l'un des quatre axes majeurs porte sur le développement des ressources humaines à travers l'accès aux services sociaux de base.

La réforme du secteur de l'eau, portée par la stratégie de développement sectoriel adoptée en 1990 et renforcée en 1998 à travers la déclaration de politique pour la réforme des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, a été opérationnalisée au moyen de deux plans décennaux, formulés en 2003, l'un portant sur l'hydraulique rurale et semi-rurale et l'autre sur l'hydraulique urbaine.

Les programmes d'hydraulique successifs ont permis une amélioration sensible de l'accès à l'eau potable.

L'EDSM a montré qu'en 2001, près de 67% des Mauritanien(ne)s ont accès à l'eau potable. Cependant, en milieu rural deux ménages sur trois s'approvisionnent à partir d'un puits et deux puits sur trois ne sont pas couverts. En milieu urbain seuls moins d'un tiers des ménages disposent d'un robinet privé (28,1%), un quart s'approvisionne directement à partir d'une fontaine publique (24,2%) et un autre

quart (25,6%) à travers un revendeur d'eau de fontaine publique (charretier.) Toutefois, même quand ils sont raccordés au réseau d'adduction d'eau, ménages vivant résidant dans certains quartiers de Nouakchott ne sont pas approvisionnés de manière régulière et suffisante en eau.

Les aménagements hydrauliques réalisés dans le cadre des différents programmes d'hydraulique villageoise sont passés de 659 en 1985 à 1789 en 1995 et à près de 2650 en 2003 (voir plus loin l'encadré sur le développement urbain.) Les efforts menés entre 1990 et 2004 ont permis, au niveau urbain, de porter le taux de raccordement au réseau d'eau potable à 36,1% en 2003.

Pour renforcer les acquis réalisés auparavant, des actions importantes ont été menées entre 2001 et 2004 : (i) Le lancement du grand projet Aftout Es Sahili, qui vise à alimenter Nouakchott dès 2007 à partir des eaux du fleuve Sénégal. Le financement mobilisé pour ce projet s'élève à près de 220 millions US\$; (ii) l'élaboration en 2003 d'un CDMT pour le secteur de l'hydraulique (2004-2006); (iii) la séparation des activités eau et électricité au niveau de l'opérateur historique du secteur, la SONELEC, qui a été scindé en deux sociétés l'une chargée de l'eau et l'autre de l'électricité. Cette dernière devant être privatisée ; (iv) la réalisation d'un AEP au niveau de la troisième ville du pays Kiffa ; (v) l'amélioration de la maintenance des systèmes d'exhaure thermique par l'ANEPA ; (vi) la promulgation en 2005 d'une loi portant Code de l'eau (voir plus haut) ; (vii) le renforcement des AEP au niveau de cinq grandes villes (Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Néma et Atar) et la réalisation d'autres dans cinq localités isolées (Tichitt, Rachid, Bir Moghreïn, Oualata et Tamchekett)

Malgré les progrès accomplis en matière de maîtrise de l'eau de surface, à travers l'aménagement du fleuve Sénégal, et d'extraction de l'eau du sous-sol, la gestion des ressources hydriques constitue un enjeu d'avenir pour la Mauritanie.

En effet, l'eau potable n'est qu'une des utilisations de l'eau. On estime qu'elle ne représente qu'environ 7 % de l'eau consommée, dont l'essentiel va à des utilisations productives, l'hydraulique agricole représentant environ 85 %, l'hydraulique pastorale environ 5% et les besoins industriels moins de 2 %. C'est pourquoi, l'accès durable à l'eau potable est tributaire d'une politique de gestion globale des ressources en eau.

Cette dimension de durabilité a été prise en compte dans le document de stratégie nationale de développement durable validée en 2004.

La distribution d'eau dans les 15 villes les plus importantes (regroupant en 2000 une population de 922 000 habitants) est concédée à la SNDE. Le secteur non concédé alimente le reste de la population, soit 1 586 000 habitants.

Bien qu'encore partiellement couverts, les besoins l'eau potable connaîtront une forte croissance au cours de la prochaine décennie. L'adéquation entre l'offre et la demande de distribution d'eau potable risque de se poser notamment après 2015, selon le document de stratégie nationale de développement durable.

Selon ce document, les besoins en eau potable au niveau national sont estimés à environ 116,413 millions de m³ par an (soit une croissance de + 140 % de 2000 à 2015) Cette estimation est réalisée sur la base de d'une norme de 75 l d'eau/habitant/jour au niveau des 15 plus grandes villes du pays et 40 l d'eau/habitant/jour au niveau rural tout en tenant compte des projections démographiques.

Défis :

Malgré les avancées réalisées en matière d'accès à l'eau potable pour les populations pauvres, plusieurs contraintes entravent encore la généralisation de l'accès à cette ressource. En milieu rural, où les difficultés d'accès sont les plus marquées, ces obstacles résultent essentiellement de (i) la définition et du partage des rôles entre les secteurs public et privé ; (ii) la pollution micro-biologique et

chimique de l'eau tout au long de la chaîne de distribution, (iii) les problèmes de maîtrise technologique des ouvrages hydrauliques et le coût de leur entretien et maintenance (charges récurrentes), (iv) le sous-dimensionnement des réseaux d'AEP et, (v) le niveau d'implication participative des populations encore insuffisant ; et d'autre part de (vi) l'accessibilité financière de l'eau surtout en milieu urbain et notamment dans les quartiers périphériques où, selon certaines sources, le mètre cube d'eau peut atteindre un coût de 7\$, soit l'un des plus élevés au monde.

Environnement favorable :

Bien qu'ayant un territoire très majoritairement désertique, la Mauritanie dispose de ressources en eau potable suffisantes. En effet, si les ressources en eau de surface sont rares, il n'en est pas de même du sous-sol qui recèle, quant à lui, d'importantes nappes dont les réserves en eau sont estimées à près de 50 Milliards de m³. Ces réserves sont localisées notamment dans le sud, le sud-ouest et le sud-est.

Le réseau hydrographique de surface est peu développé et à écoulements temporaires. Le seul cours d'eau permanent est le fleuve Sénégal, seule source d'eau de surface d'envergure (avec un débit annuel d'environ 6 milliards de m³.) Ses affluents, le Karokoro le Gorgol et le Niordé, complètent cet apport à hauteur de 850 millions de m³ grâce à des barrages qui y sont aménagés. Le potentiel exploitable des réserves en eau souterraine est estimé à 8,48 Milliards de m³, dont respectivement 1,895 Milliard de m³ et 2,4 Milliards de m³ pour les nappes du Trarza et de Boulenouar. Le potentiel total des nappes souterraines de la Mauritanie est estimé à 44,6 milliards de m³, mais le problème de la répartition géographique et de la mise à disposition de cette eau reste entier, certains des aquifères les plus importants se trouvant dans des zones désertiques éloignées des centres urbains.

La stratégie retenue par l'Etat mauritanien en la matière adoptée en 1990, renforcée en 1998, s'articule autour des principaux axes suivants :

- La restauration des équilibres du milieu au moyen des ressources hydrauliques et de la demande y afférente pour gérer au mieux les ressources disponibles,
- La participation active des populations à la prise en charge des équipements (gestion, maintenance, entretien),
- La promotion des initiatives locales et des interventions de tous les opérateurs économiques,
- Un meilleur recadrage organisationnel des structures ayant en charge la problématique de l'eau.

Ces axes sont sous-tendus par les domaines d'action suivants : (i) L'amélioration de l'accès du plus grand nombre de personnes à l'eau potable, en particulier les couches les plus défavorisées, avec comme objectif, en milieu rural, de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable (AEP) et de porter le taux de desserte par branchement à 85 % en milieu urbain en équipant toutes les agglomérations de plus de cinq mille (5000) habitants d'un réseau d'AEP ; (ii) L'accroissement à l'horizon 2004 de la capacité de production au niveau des deux principales villes du pays, Nouakchott et Nouadhibou, qui devraient passer respectivement de 35 000 à 50 000 m³/jour pour Nouakchott et de 6500 à 18 000 m³/jour pour Nouadhibou ainsi que l'extension et la réalisation des AEP de 9 villes supplémentaires ; (iii) Un meilleur recadrage organisationnel des structures ayant en charge la problématique de l'eau.

Au niveau institutionnel de nouvelles structures ont été créées entre 2001 et 2004 en vue de soutenir la réforme du secteur. Il s'agit de l'Apas (Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services), l'Arme (Autorité de Régulation Multisectorielle), le CNRE (Centre National de Recherche en Eau), l'Agence Nationale d'eau Potable et d'Assainissement (ANEPA). Ces structures ont pour objet de décharger la DHA (Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement) des activités autres que la planification en vue d'un désengagement total des activités opérationnelles comme la recherche, la gestion des AEP et la maintenance ainsi que la réalisation des forages et le fonçage des puits.

Environnement pour le suivi et l'évaluation :

Eléments de l'environnement pour le suivi	Evaluation		
Capacités à collecter des données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'information récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité à suivre l'information statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité à l'analyse statistique	Fort	Moyen	Faible
Capacité d'utilisation et d'incorporation des données statistiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme de suivi et d'évaluation	Fort	Moyen	Faible

Aperçu de la situation :

L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?

Etat de l'environnement favorable

Probablement	Potentiellement	Fort	Moyen
Invraisemblablement	Données insuffisantes	Faible mais s'améliorant	Faible

Encadré N°7 :

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Le secteur du développement urbain fait l'objet, depuis le début des années 1990, d'un intérêt particulier au niveau des politiques publiques, si bien que la cible 11 des OMD sera probablement l'une des cibles sur lesquelles la Mauritanie fera les progrès les plus marqués durant les années à venir.

Cet intérêt s'explique par le fait que la population urbaine a connu un gonflement rapide depuis le choc climatique de 1973 et l'exode rural qu'il avait entraîné, engendrant le développement spontané de quartiers périphériques où les conditions de vie sont des plus précaires..

La proportion des urbains au niveau de la population globale est ainsi passée de 3,8% en 1960 à 22,7% en 1977 et à 52% en 2004.

Près de 300.000 personnes, soit environ 12% de la population totale du pays vivaient en 2000 dans des quartiers précaires où prévalent des conditions de vie et d'hygiène particulièrement difficiles .

La prise en compte du développement urbain dans les politiques publiques s'est traduite au milieu des années 1990 par le premier programme destiné à renforcer l'industrie de la construction et à promouvoir l'emploi dans les principaux centres urbains. Dans le même temps, l'Etat, au travers d'un vaste programme de construction et de réhabilitation des bâtiments administratifs, entendait changer le visage des villes et en particulier, celui de la première d'entre elles, la capitale Nouakchott.

Depuis lors, des avancées significatives ont été enregistrées en matière de développement urbain et d'intégration en ville grâce notamment à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un ambitieux programme de développement urbain : le Programme de Développement Urbain (PDU).

Doté d'un financement d'environ 100 millions de dollars, le programme est étalé sur dix ans (2001 -2010.) Il est axé, entre autres, sur l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires, où résident les plus grandes poches de pauvreté urbaine, et à l'intégration de ces quartiers dans le tissu urbain.

Les principales composantes du PDU sont les suivantes : (i) l'extension de l'infrastructure de base (voirie, eau, électricité, latrines) aux quartiers spontanés; (ii) la fourniture de services publics (centres de santé, centres de lutte contre le HIV/SIDA , éducation, récréation, et marchés); (iii) une opération de recasement des populations déplacées par la mise en place de sites aménagés et d'un système de compensation financière; (iv) l'adressage des quartiers; (v) la régularisation foncière; (vi) la gestion des déchets solides, (vii) La viabilisation de terrains pour éviter l'émergence de nouveaux quartiers spontanés ; (viii) La provision d'eau et d'électricité dans ces quartiers précaires ; (ix) la mise en place d'un système de micro -crédit pour la régularisation foncière ou l'achat de terrain viabilisé, etc.

Après les deux premières années de mise en place tant au niveau des moyens qu'au niveau des structures d'exécution du PDU, l'exécution du programme est satisfaisante comme l'indique la revue au mi-parcours effectuée en 2005.

Les principales réalisations sont : le lancement de l'ADU (Agence pour le Développement Urbain), le démarrage de l'opération pilote de restructuration du quartier précaire d'El Mina (aménagement d'une zone de relogement, construction de blocs latrines et réinstallation des ménages situés sur les emprises des voies) et la mise en œuvre de la composante "renforcement des capacités institutionnelles" par la Cellule de Coordination du Projet, la fourniture des infrastructures et équipements de base mise dans les quartiers périphériques de Nouakchott, le lancement, à Nouakchott, d'un programme de viabilisation de 1376 parcelles : 892 parcelles dans la zone de K extension et 483 parcelles dans la moughataa de Ryad.

Le projet DICE (Développement de l'Industrie de la Construction pour l'Emploi) mis en œuvre par AMEXTIPE, a concerné les villes de Nouakchott et de Rosso et marqué le point de départ de l'intérêt grandissant pour un développement harmonieux des villes principales. Ce programme entrepris en 1998 pour durer 5 ans et doté d'une enveloppe financière de 6 milliards d'ouguiyas n'est toujours pas achevé.

Le programme TWIZE exécuté par le Commissariat chargé de la lutte contre la pauvreté (CDHLCPI) a réalisé un nombre important de logements sociaux au profit des habitants des quartiers précaires récents, contribuant ainsi à limiter le développement de nouvelles zones de précarité urbaine.

Selon l'EPCV, on estimait à 78% la proportion de la population qui a accès à la sécurité d'occupation des logements en 2000 (propriétaires ou locataires de maison en ciment ou en banco.)

L'ensemble de cet environnement favorable justifie que la cible sera vraisemblablement atteinte à l'horizon défini au niveau international à savoir 2020.

Annexe 1 :

Evaluation du coût total de réalisation du programme OMD (USD)

	2006	2007	2008	2009
Agriculture et nutrition	14 949 035	15 376 335	15 811 690	16 253 840
égalité des genres	8 969 421	9 225 801	9 487 014	9 752 304
Education (*)	26 908 263	31 675 250	33 204 549	35 108 294
Education (**)	29 001 128	35 058 044	38 264 290	41 609 830
Santé	59 018 790	68 856 123	76 807 874	85 976 642
Environnement	11 959 228	12 301 068	12 649 352	13 003 072
Eau	40 960 356	40 901 051	43 324 031	43 235 214
Energie	38 867 491	39 978 471	41 110 394	42 259 984
Transport	80 724 789	83 032 209	85 383 126	87 770 736
Assainissement	29 898 070	30 752 670	31 623 380	32 507 680
Coût total (*)	312 255 443	332 098 978	349 401 410	365 867 767
Coût total(**)	314 348 308	335 481 772	354 461 151	372 369 303

Evaluation du coût total de réalisation du programme OMD (USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture et nutrition	16 703 135	17 160 960	17 626 270	18 099 465	18 580 965	19 070 720
Egalité des genres	10 021 881	10 296 576	10 575 762	10 859 679	11 148 579	11 442 432
Education (*)	37 415 022	38 783 770	40 892 946	43 076 727	45 337 555	47 295 386
Education (**)	45 432 527	48 737 126	52 526 285	56 832 320	60 945 565	65 221 862
Santé	95 708 964	106 102 079	116 965 933	128 311 856	140 153 809	152 502 833
Environnement	13 362 508	13 728 768	14 101 016	14 479 572	14 864 772	15 256 576
Eau	44 430 339	49 766 784	49 706 081	49 592 534	52 398 321	52 635 187
Energie	43 428 151	44 618 496	45 828 302	47 058 609	48 310 509	49 583 872
Transport	90 196 929	92 669 184	95 181 858	97 737 111	100 337 211	102 981 888
Assainissement	33 406 270	34 321 920	35 252 540	36 198 930	37 161 930	38 141 440
Coût total (*)	384 673 199	407 448 536	426 130 709	445 414 483	468 293 651	488 910 334
Coût total (**)	392 690 704	417 401 893	437 764 047	459 170 076	483 901 662	506 836 810

Lorsque l'on inclut dans les coûts du programme ceux liés à l'assainissement et dans l'hypothèse où les salaires des enseignants sont limités à leur objectif défini dans le PNDSE (), alors, le coût par tête varie de 104 USD en 2006 à 128 USD en 2015. Dans l'hypothèse où un objectif plus ambitieux est décidé en matière de salaires des enseignants (**), alors le coût par tête varie de 105 USD en 2006 à 133 USD en 2016.*

Annexe N°2 :

Principaux sigles et abréviations

AEP :	Adduction d'eau potable
ANEPA :	Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement
BAD :	Banque africaine de développement
BCM :	Banque centrale de Mauritanie
CCD :	Convention de lutte contre la désertification
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CDHLCPI :	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CDMT :	Cadre de dépenses à moyen terme
CSA :	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DH :	Direction des Ressources Humaines
DRASS :	Direction régionale de l'action sanitaire et sociale
DREF :	Direction régionale de l'enseignement fondamental
EDSM :	Enquête démographique et de santé en Mauritanie
EPCV :	Enquête permanente sur les conditions de vie
IEC :	Information-Education-Communication
IMFs :	Institutions de micro-finance
LCP :	Lutte contre la pauvreté
MAED :	Ministère des affaires économiques et du développement
MDRE :	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN :	Ministère de l'éducation nationale
MICS :	Multi Indicateurs Cluster Survey (Enquête par Grade à Indicateurs Multiples)
MIPT :	Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications
MOUGHATAA :	Département administratif
MSAS :	Ministère de la santé et de l'action sociale
NDB :	Nouadhibou
NKC :	Nouakchott
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODM :	Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONS :	Office national de la statistique
PAN/LCD :	Plan d'Action National de lutte contre la désertification
PANE :	Plan d'Action Nationale pour l'Environnement et le Développement durable
PARP :	Projet d'Aménagement Rural en zone Pluviale
PASA :	Programme d'ajustement du secteur agricole
PDIAIM :	Programme de Développement Intégré d'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PDU :	Programme de développement urbain
PGRNP :	Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale
PGRNM :	Projet de gestion des ressources naturelles en Mauritanie
PIP :	Programme d'investissement public
PMA :	Pays les moins avancés
PNAN :	Plan d'action national pour la nutrition
PPL :	Pays pauvre lourdement endetté
PPTE :	Pays pauvre très endetté
SECF :	Secrétariat d'Etat à la condition féminine
SNDE :	Société Nationale de l'Eau
SONELEC :	Société nationale de l'électricité
SOMELEC :	Société mauritanienne de l'électricité
WILAYA :	Région administrative. On compte 12 wilayas et le district de Nouakchott.